

Les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

ACTIVITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



SOMMAIRE

- Données-clés 3
- Contexte et objectifs 5
- Résultats de l'activité des EMAS 2023-2024 9
- Point sur l'actualité des EMAS fin 2024 44
- Annexes 48
- Liste des sigles 53

Rapport réalisé par Bénédicte MARABET et Lucie BORDEAU, CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs

DONNÉES CLÉS – ACTIVITÉ DES EMAS 2023-2024 (1/2)

Contexte

- En 2023-2024, 13 EMAS installées en Nouvelle-Aquitaine.
- **Réalisation d'une 4ème enquête ARS-CREAI** sur la base d'une grille améliorée sur la dimension interventions portant sur l'année scolaire 2023-2024

Couverture

- Les EMAS couvrent la totalité de leur département d'implantation (sauf le 33 en partie). Toutefois, **cette couverture théorique n'est pas toujours effective face à l'étendue des territoires et à des temps de transports importants.**

Moyens humains

- Les 13 EMAS disposent de **32 salariés en équivalent temps plein (chiffre quasi-stable comparé à 2022-2023)** dont 15 dédiés à la coordination (18 en 2022/2023). Les EMAS ont notamment renforcé leur équipe avec des ETP d'éducateur.

Partenariats

- Au niveau régional, les EMAS ont tissé des partenariats avec les ESMS et pour la moitié avec le sanitaire. Sept EMAS sur 13 indiquent avoir mis en place **un partenariat ou une articulation spécifique** avec les PIAL (8 en 2022/2023) **un axe à renforcer dans la perspective de la mise en place des PAS.** La densité de ces partenariats et leur nature sont très variables selon les EMAS.

Les saisines

- Les modalités de saisines sont très variables d'une EMAS à l'autre, notamment en ce qui concerne la possibilité pour un enseignant de solliciter directement l'EMAS ou pas. **Filtrage en amont avec un impact potentiellement négatif sur la réactivité** dans 4 EMAS sur 13 (5 sur 13 en 2022-2023).
- Le nombre de saisines s'est élevé à **858 pour l'année scolaire 2023-2024** (+37% par rapport à 2022-2023 et +28% d'établissements scolaires). Il est extrêmement hétérogène selon les départements.
- Globalement, **les EMAS font preuve d'une grande réactivité** : 70% des saisines font l'objet d'une réponse dans la semaine qui suit leur réception (mais moindre qu'en 2022-2023 : 83%).

DONNÉES CLÉS – ACTIVITÉ DES EMAS 2023-2024 (2/2)

Les interventions

- **La majorité des saisines validées (80%) émanent des écoles élémentaires et maternelles avec des particularités dans certains départements**
- En 2023-2024, les interventions indirectes ont constitué la majeure partie (97%) de l'activité des EMAS (idem 2022-2023) selon la nouvelle grille avec de la régulation (39%), de la prévention (14%), du renfort/secours (13%) et du fonctionnement/coordination (34%).
- Comme l'année précédente, la **répartition des interventions des EMAS selon leur nature** par département met en évidence la très grande diversité dans les actions mises en œuvre (même avec des définitions qui tendent à s'harmoniser). Hausse de l'accompagnement de **situations dites « complexes »** qui nécessitent des temps d'intervention plus longs et plus importants autour notamment **de la coordination** des différents partenaires.
- **La moitié des interventions (48%) en lien avec une situation individuelle concernent des élèves ayant une notification de la MDPH** (idem 2022-2023 : 47%)
Augmentation des élèves en attente de place dans un ESMS **soit 175 enfants** en 2023-2024, 14% des enfants une demande est en cours (**16% en 2022-2023**) et **38% d'enfants qui n'ont ni reconnaissance par la MDPH, ni demande en cours (37% en 2022-2023)**.
- **Deux types de troubles** sont majoritairement à l'origine de la saisine des EMAS pour les situations individuelles (dans les 56% des situations où un diagnostic a été réalisée : les troubles neurodéveloppementaux (39% ; en hausse 35% en 2022/23) et les troubles du comportement (21% ; en baisse : 38% en 2022-2023). Le diagnostic réalisé n'est pas connu des EMAS dans 35% des cas,

Perspectives

- Plusieurs axes de travail prioritaires, déjà repérés par les EMAS en 2022-2023 :
 - Développer les actions de sensibilisation, de formation et groupe de soutien à visée préventive auprès des enseignants, des AESH, du périscolaire et des classes ;
 - Renforcer les moyens humains en pérennisant les postes actuels ainsi que les compétences (analyse de pratique, formation, etc.),
 - Renforcer la communication et le partenariat avec l'Education nationale ainsi qu'avec les MDPH et l'Aide Sociale à l'Enfance ;
 - Élaborer un protocole tripartite (ARS, EN et EMAS) et/ou un projet de service de l'EMAS en spécifiant les liens à venir entre PAS et EMAS



CONTEXTE ET OBJECTIFS

INSTALLATION DES EMAS EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **Le 14 juin 2019** : mise en place des équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap « *apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple, s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux* »
- **La Nouvelle-Aquitaine** est une région préfiguratrice (3 EMAS en 2019, 8 en 2020, 13 en 2021)
- **Le 26 mai 2021** : une circulaire diffuse le cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation. <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45198>
- **L'ARS Nouvelle-Aquitaine** a souhaité la réalisation d'un état des lieux annuel de l'activité des EMAS pour apporter des éléments de connaissance sur :
 - Leurs principales caractéristiques
 - Les modalités de saisine et la nature des demandes d'intervention
 - Les interventions effectivement mises en œuvre
 - Les partenariats

VERS LA CONSTRUCTION D'UN OUTIL COMMUN DE SUIVI D'ACTIVITÉ

Pour mesurer l'activité des EMAS, le CREAI NA a développé un outil de recueil, basé sur **le cahier des charges** et un premier état des lieux lancé en 2020 qui a été amélioré par la suite en concertation avec les EMAS :

- **1ère enquête par questionnaire**, portant sur l'année scolaire 2020-2021
- **2ème enquête sur la base d'une grille coconstruite avec les EMAS en juillet 2022** portant sur l'année scolaire 2021-2022.
- **3ème enquête sur la base d'une grille améliorée en concertation avec les EMAS** portant sur l'année scolaire 2022-2023
- **4ème enquête avec une grille améliorée sur la dimension interventions** : travail en communauté de pratique en décembre 2023 / reprise d'une grille conçue par les PEP69, validée et utilisée par d'autres EMAS avec des aménagements (Cf. détail diapos 20 à 24).

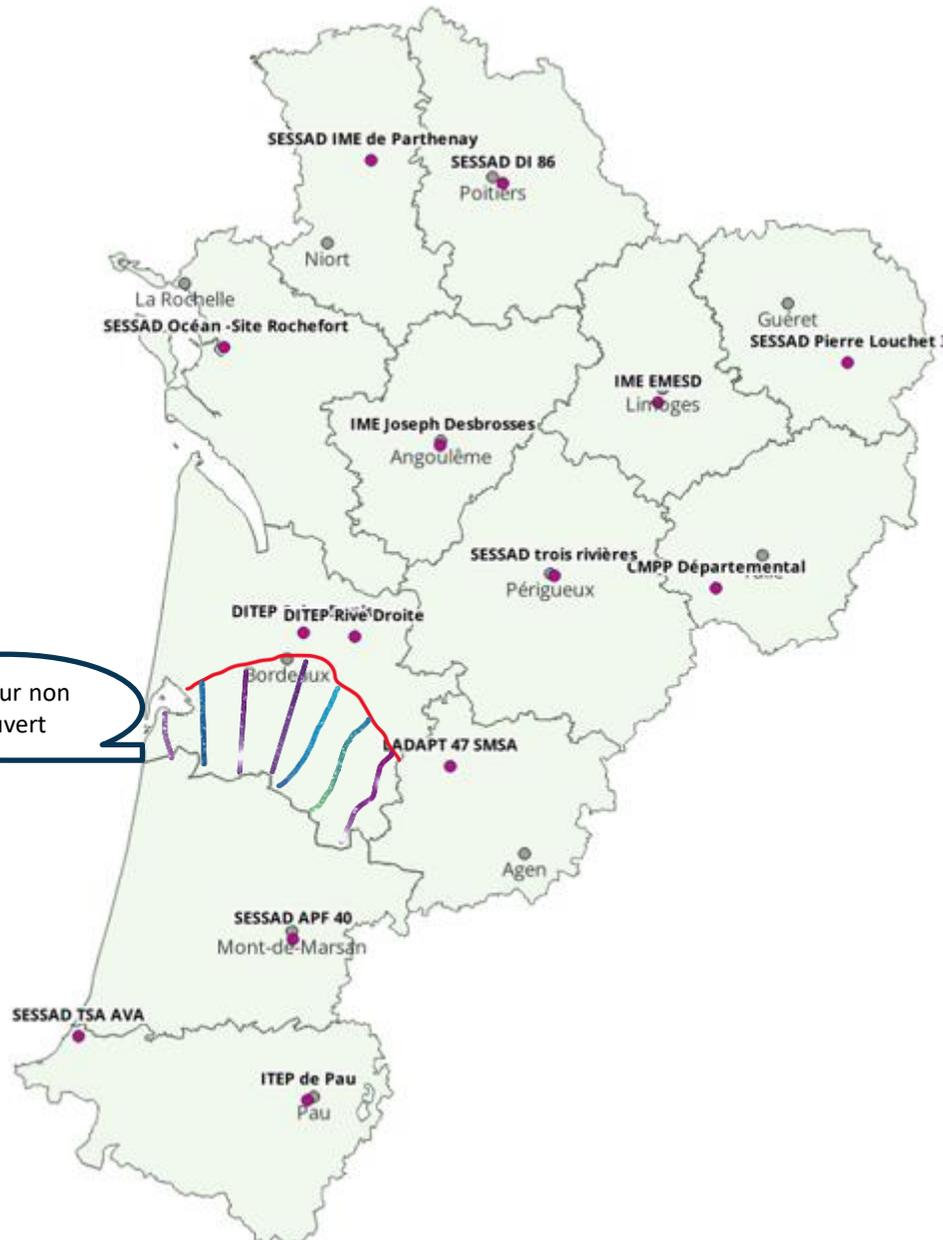
Cette grille n'a pas pour vocation de rendre compte de l'intégralité de l'activité des EMAS mais de parvenir à **définir des indicateurs pertinents permettant de mettre en évidence la montée en charge des EMAS, le nombre qui sont faites et la nature et la densité des interventions mises en œuvre.**



RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ DES EMAS 2023-2024

IMPLANTATION DES ESMS PORTANT LES EMAS

Secteur non couvert



13 EMAS installées en 2023-2024

Une par département, exception pour le 64 avec 2 EMAS

L'ensemble du territoire départemental est en théorie couvert (sauf en 33 : couverture qui progresse au fil des ans. Reste à couvrir Bordeaux Métropole, Bassin d'Archon et sud Gironde)

Plusieurs départements ont indiqué rencontrer des **difficultés** pour couvrir l'ensemble de leur territoire dans un principe de proximité avec des temps de transport importants (dont les frais ne sont pas toujours couverts).

Certains déplorent également des effectifs à l'EMAS insuffisants pour répondre de manière réactive aux demandes en augmentation avec parfois, des ressources/partenaires insuffisantes (Ex : temps d'attente importants pour un ESMS en Charente ou peu d'ESMS secteur sud et est Charente-Maritime)

(départements concernés : 16/17/24/33/64/86/87)

LES PRINCIPALES MISSIONS DES EMAS (RAPPEL CAHIER DES CHARGES)

Auprès de la communauté éducative

- Conseiller/participer à des actions de sensibilisation, pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap ;
- Apporter appui/conseil à un établissement scolaire en difficulté avec un élève en situation de handicap (avec ou sans AESH mais pas en substitution d'un AESH)
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile ;

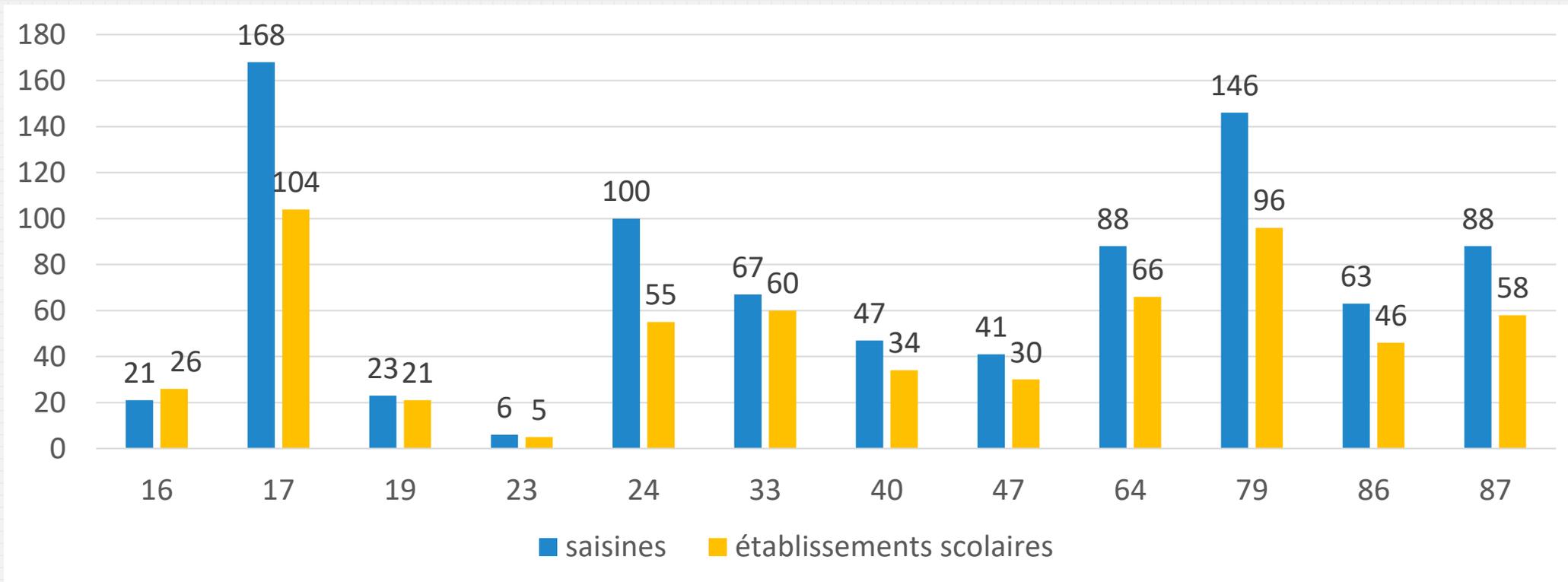
Auprès de la MDPH

- Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH

Interventions directes

Exceptionnellement, les EMAS peuvent effectuer une intervention directe provisoire permettant le maintien de la scolarisation, après avoir mobilisé l'ensemble des ressources ayant la responsabilité d'intervenir directement auprès de l'élève concerné.

NOMBRE DE SAISINES REÇUES PAR LES EMAS ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES CONCERNÉS EN 2023-2024



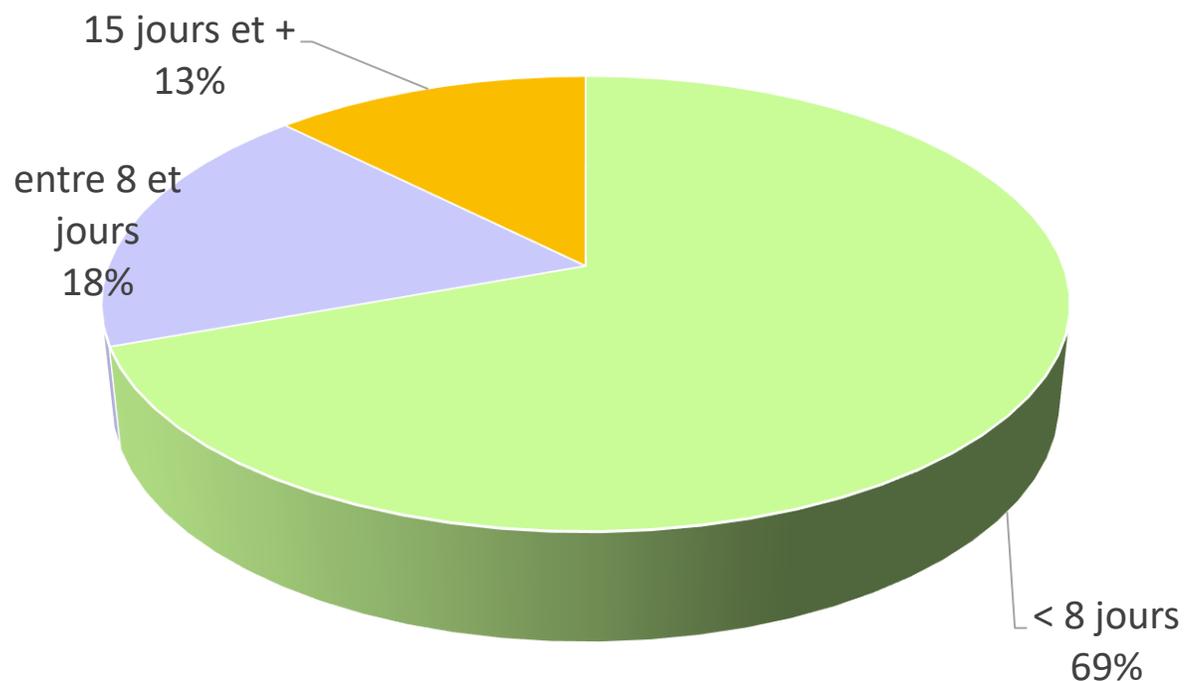
Les EMAS de plus en plus sollicitées : **486 saisines** en 2020-2021, **555** en 2021-2022, **626** en 2022-2023, **858** en 2023-2024
Entre 2022-2023 et 2023-2024 :

- **hausse de 37% du nombre de saisines**, évolutions contrastées selon les départements

- hausse de 28% du nombre d'établissements scolaires (601) : **meilleur repérage des EMAS**, qui se confirme au fil des ans

Filtrage en amont par une commission dans 4 EMAS sur les 13 (16, 23, 33 et 87), ce qui peut expliquer un nombre plus réduit de saisines

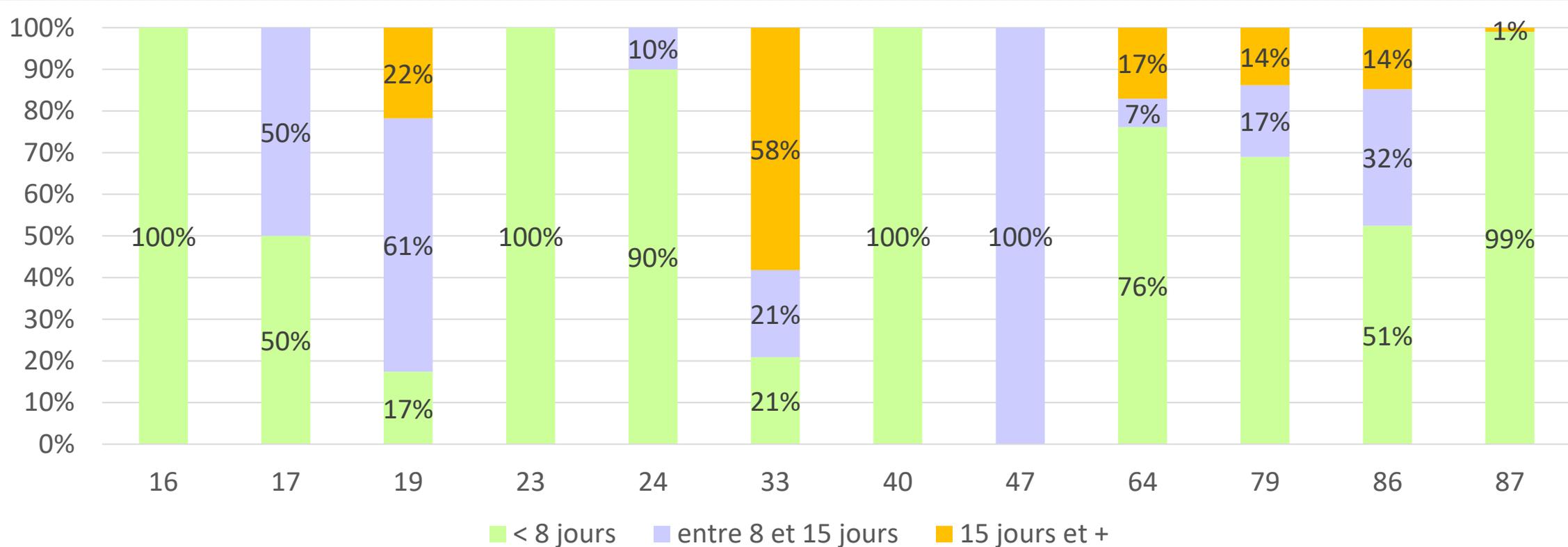
LE DÉLAI DE RÉPONSES AUX SAISINES



Grande réactivité des EMAS dans l'apport d'une réponse à la saisine : en moins d'une semaine dans 70% des cas (mais un peu moindre par rapport à 2022-2023 : 83% des réponses en moins d'une semaine).

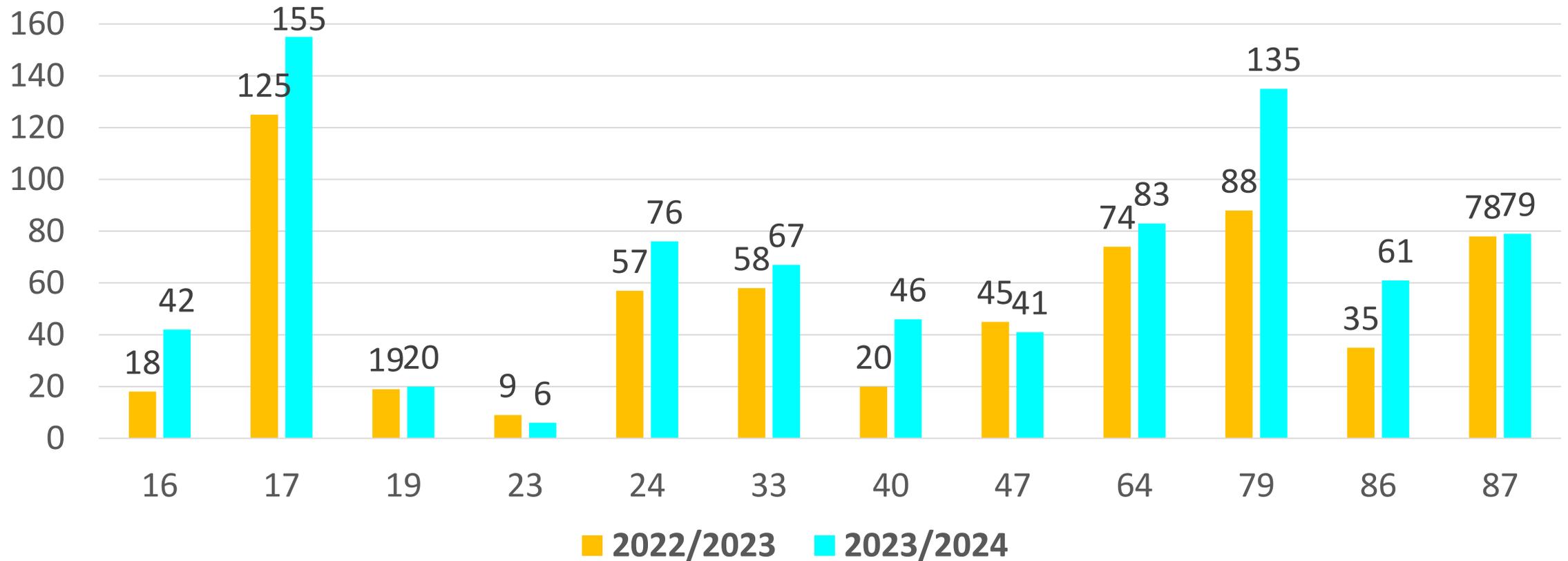
La quasi-totalité des demandes (94%) sont passées par une fiche (des demandes sans fiche observées principalement dans le 16 et le 40).

DÉLAIS DE RÉPONSE AUX SAISINES SELON LE DÉPARTEMENT



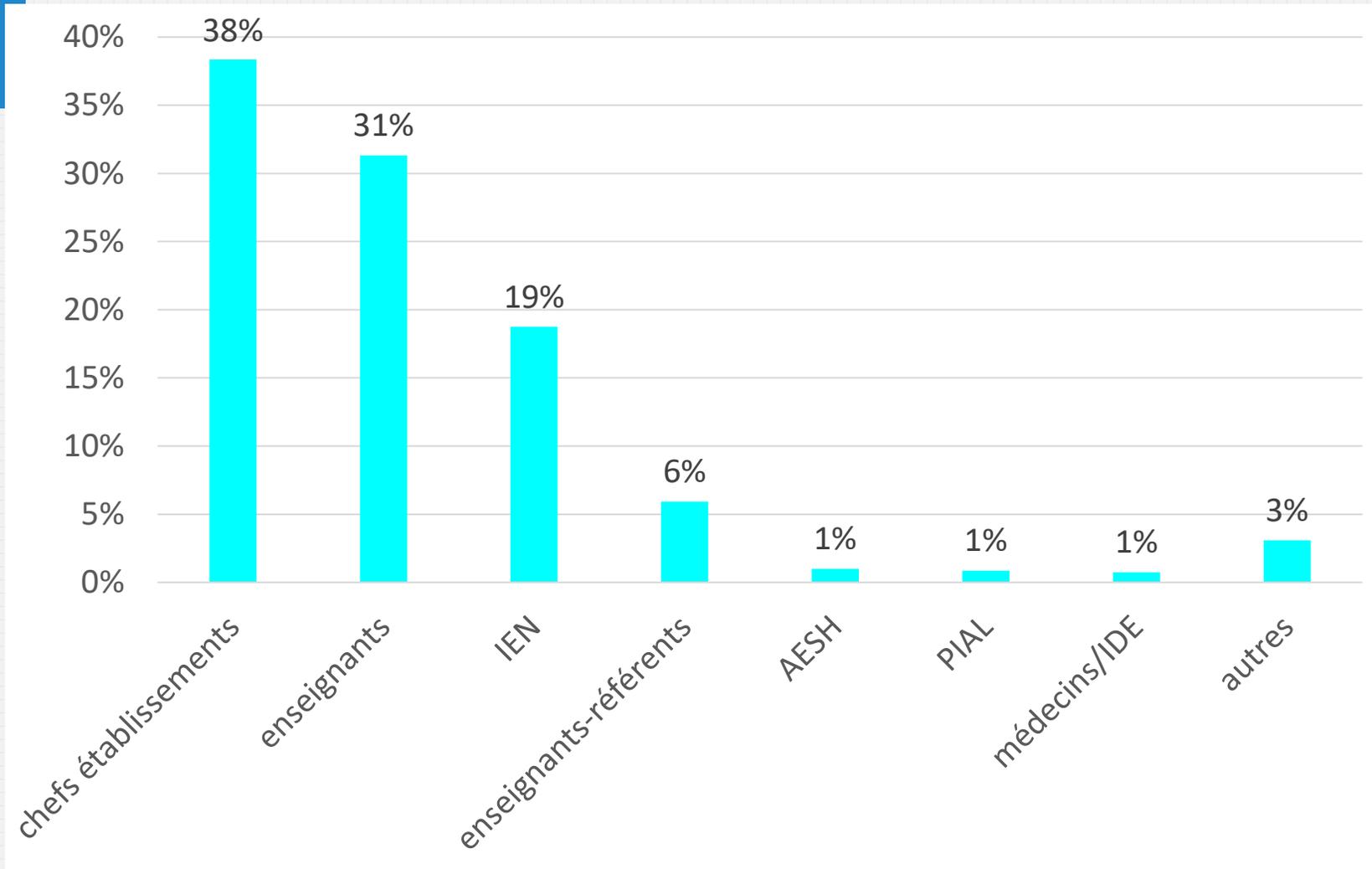
En Gironde, filtrage des saisines par le Pôle ressources départemental, ce qui explique les délais allongés de réponse. Le délai peut aussi varier en fonction de la nature de la demande (ex en 64 : délai plus long pour les demandes de formation qui n'ont pas un caractère d'urgence). Des délais pas forcément corrélés au nombre de saisines reçues.

NOMBRE SAISINES AYANT DONNÉ LIEU A DES INTERVENTIONS



- Sur 858 saisines reçues en 2023-2024, **811 ont fait l'objet d'intervention, soit 95%** (98% en 2022-2023)
- Les motifs les plus fréquemment évoqués pour ces non-validations sont principalement : une demande hors cahier des charges ou l'activation d'autres ressources plus adaptées à la demande

PROFESSIONNELS À L'ORIGINE DE LA DEMANDE D'INTERVENTION DES EMAS



Par rapport à l'année scolaire précédente :

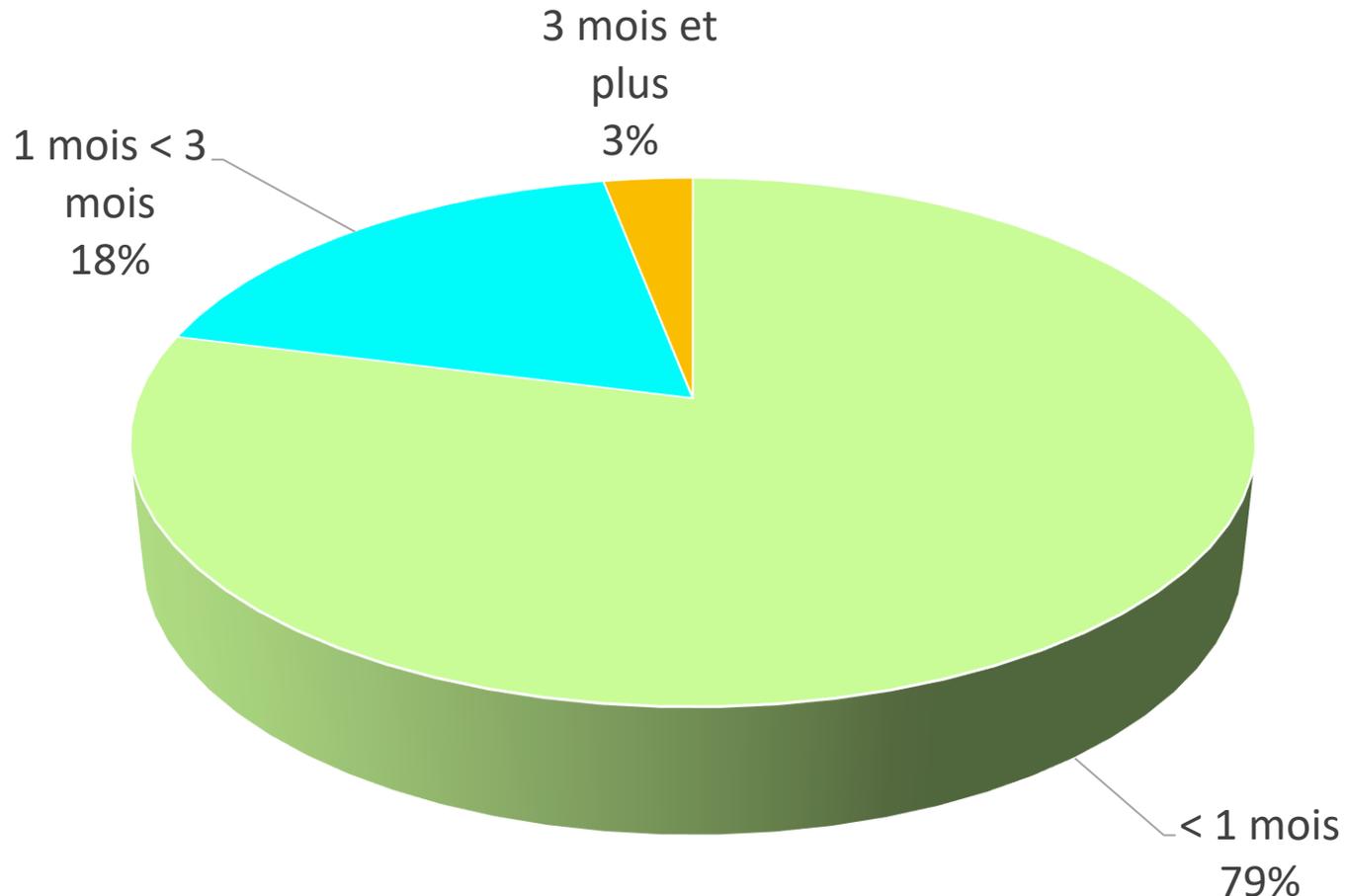
- augmentation des saisines par des enseignants (20% en 2022-2023)
- baisse par enseignants-référents (11% en 2021-2022)

Des configurations qui peuvent varier selon les départements :

- Surreprésentation des enseignants = 16 : 100% et 19 : 70%
- Surreprésentations des chefs d'établissements = 17 : 60% et 40 : 72% de directeurs
- 33 : que des IEN
- 64 : que des enseignants-référents (dans une des 2 EMAS)

Pas de fonctionnement homogène en lien avec les modes de saisine

DÉLAI MOYEN ENTRE LA VALIDATION DE LA SAISINE ET LE DÉBUT DE L'INTERVENTION

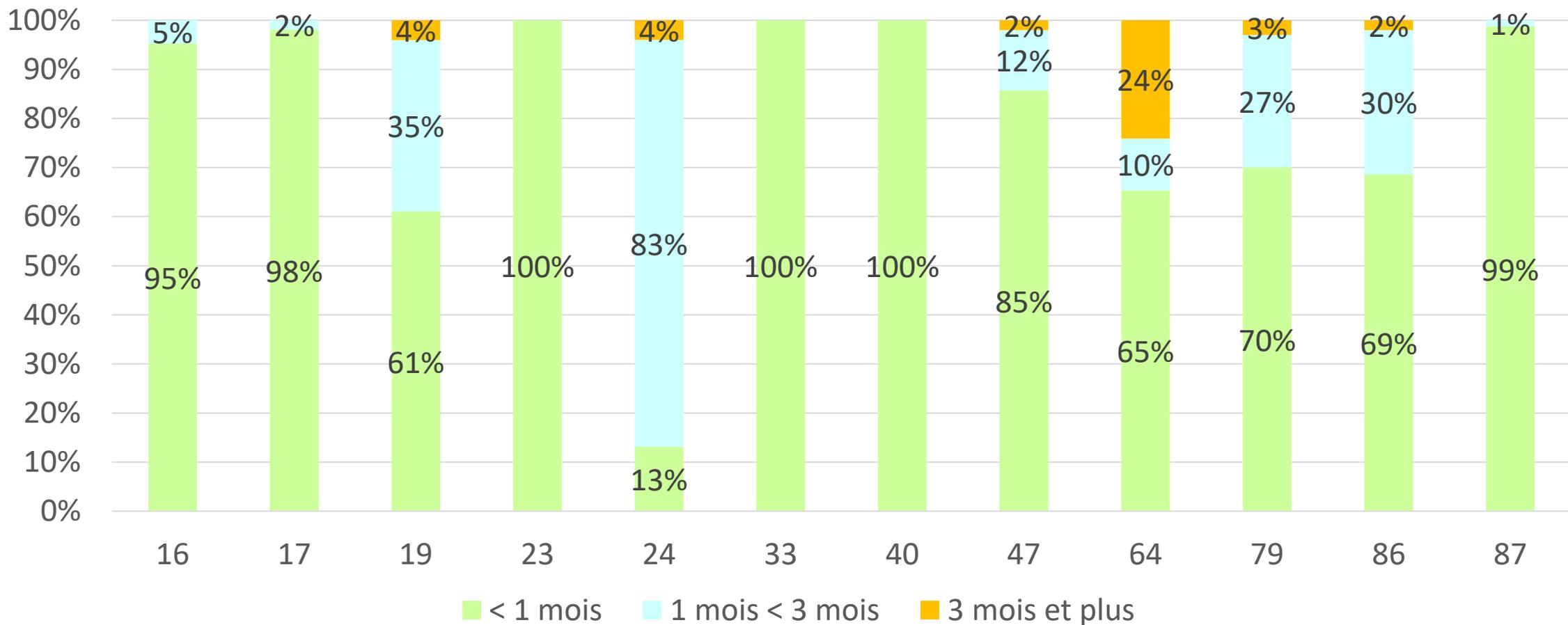


Globalement, 80% des interventions débutent **en moins d'un mois** (2022-2023 : 90%):

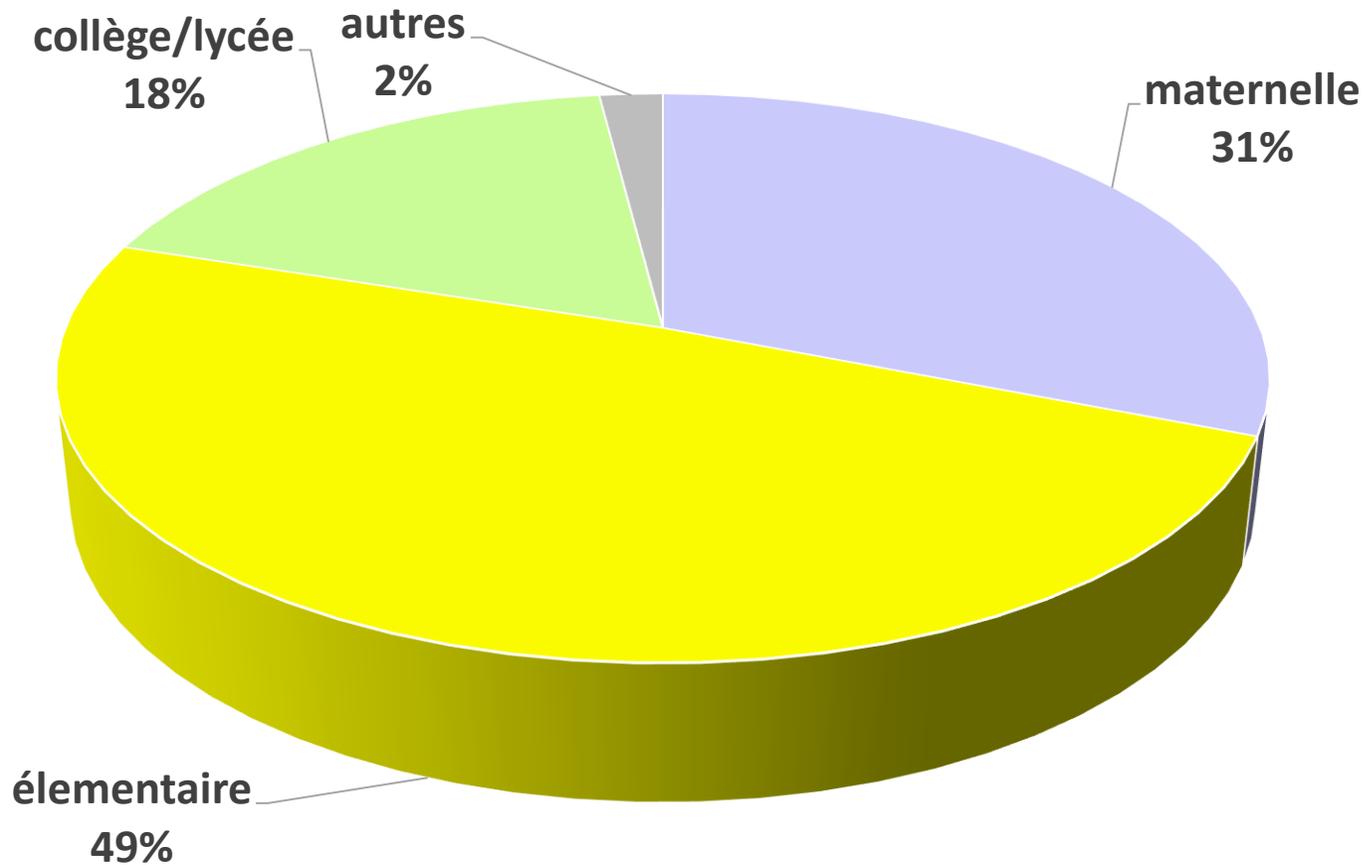
Des interventions qui mettent le plus de temps à être mises en œuvre en lien avec :

- Le manque de disponibilité et multitude des intervenants (dans le secondaire notamment)
- Les délais nécessaires pour recueillir l'accord des familles en amont

DÉLAI MOYEN ENTRE LA VALIDATION DE LA SAISINE ET LE DÉBUT DE L'INTERVENTION PAR DÉPARTEMENT



RÉPARTITION DES SAISINES VALIDÉES EN FONCTION DU NIVEAU SCOLAIRE

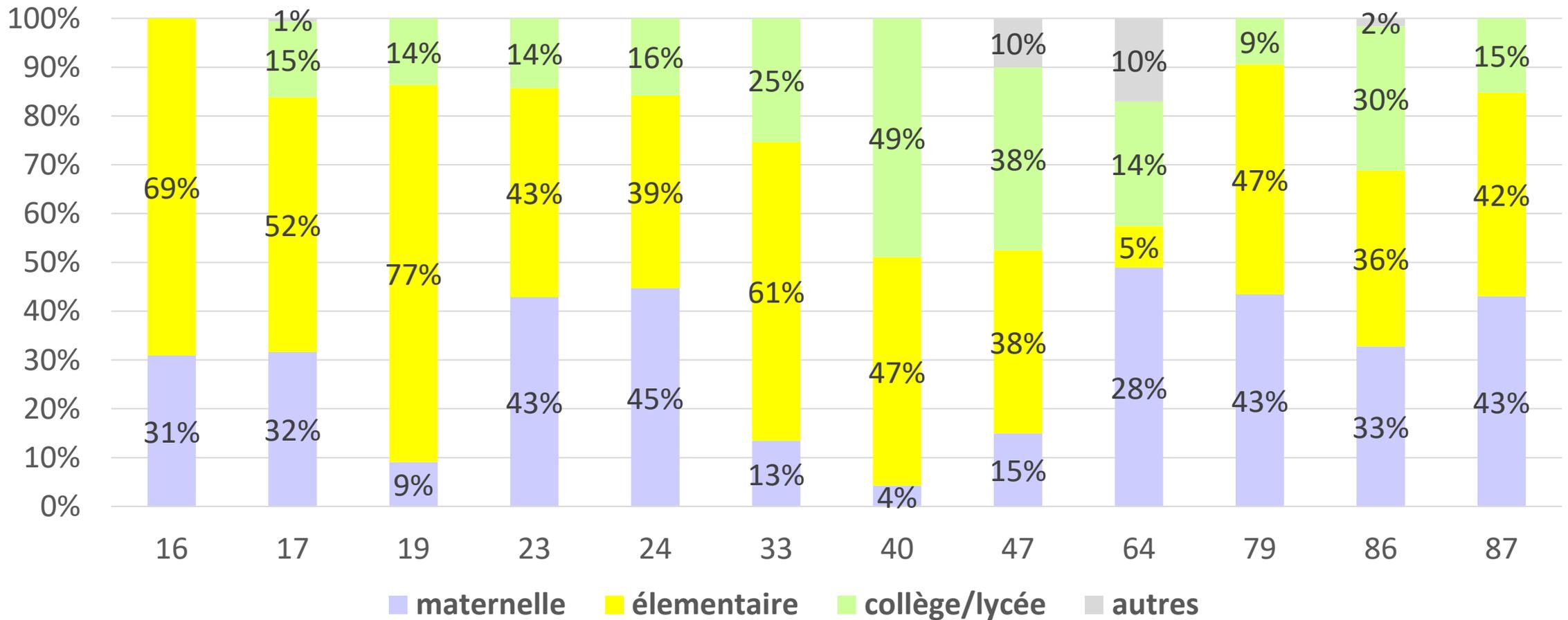


Stabilité par rapport à 2022-2023 sur cet indicateur.

Des particularités selon les départements :

- 16 : pas d'intervention dans le secondaire
- 40 : la moitié des interventions dans le secondaire
- Moins de 10% des interventions en maternelle en 19 et en 40.

NIVEAU SCOLAIRE D'INTERVENTION SELON LE DÉPARTEMENT



LA NATURE DES INTERVENTIONS DES EMAS

- Jusqu'à l'année dernière 2022/2023, le descriptif et le classement des interventions des EMAS se faisaient **en référence à leur cahier des charges qui définit leurs missions** : sensibilisation des professionnels des établissements scolaires, appui/conseil en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, aide la gestion d'une situation difficile, conseils MDPH (cf. diapo 10)
- Au fil des années, le constat a pu être fait que la grille utilisée ne rendait **pas bien compte de la diversité** des interventions des EMAS et ne permettait pas de rendre visibles certaines tâches comme la coordination des acteurs, le développement d'outils-ressources... La journée « communautés de pratiques » proposée aux EMAS fin 2023 a permis de repérer des outils plus opérants (comme un outil conçu par les PEP69) et d'aboutir à **la proposition d'une nouvelle grille** qui reste fidèle à l'esprit du cahier des charges, qui a donc été testée pour l'année scolaire 2023-2024 et qui a pour vocation d'être la référence unique à l'échelle de la région pour qualifier et quantifier les interventions des EMAS.
- Cette nouvelle grille s'articule autour de **4 grands axes** (cf. descriptif diapos suivantes 21,22,23,24) :
 - ✓ **ACTION PREVENTIVE**
 - ✓ **ACTION DE REGULATION**
 - ✓ **ACTION DE RENFORT/DE SECOURS**
 - ✓ **ACTION DE FONCTIONNEMENT/DE COORDINATION de l'EMAS**

ACTIONS PREVENTIVES

INFORMATION ET SENSIBILISATION À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Type d'intervention	Définition
Action de <u>sensibilisation/de formation</u>	Sensibilisation programmée dans un espace/temps défini, sur une thématique particulière ou contribution dans le cadre d'un plan de formation dans un établissement scolaire/périscolaire (interne) OU à l'attention d'un groupe professionnel ou interprofessionnel (externe)
Animation <u>de groupe de parole ou d'analyse des pratiques</u> professionnelles	Proposer un espace de partage de pratiques professionnelles par corps de métier, par groupe interprofessionnels, transversal ou interne à un établissement scolaire
Autre (précisez)	

ACTIONS DE REGULATION

APPUI ET CONSEIL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Type d'intervention	Définition
<u>Appui et conseil</u> auprès de la communauté éducative	Ecoute, d'échange, de réflexion, de partage, d'élaboration, de réassurance, avec un professionnel ou une équipe ET/OU étayage technique pour l'utilisation et la généralisation de ressources adaptées au sein de l'environnement.
Autre (précisez)	

ACTIONS DE RENFORT/DE SECOURS

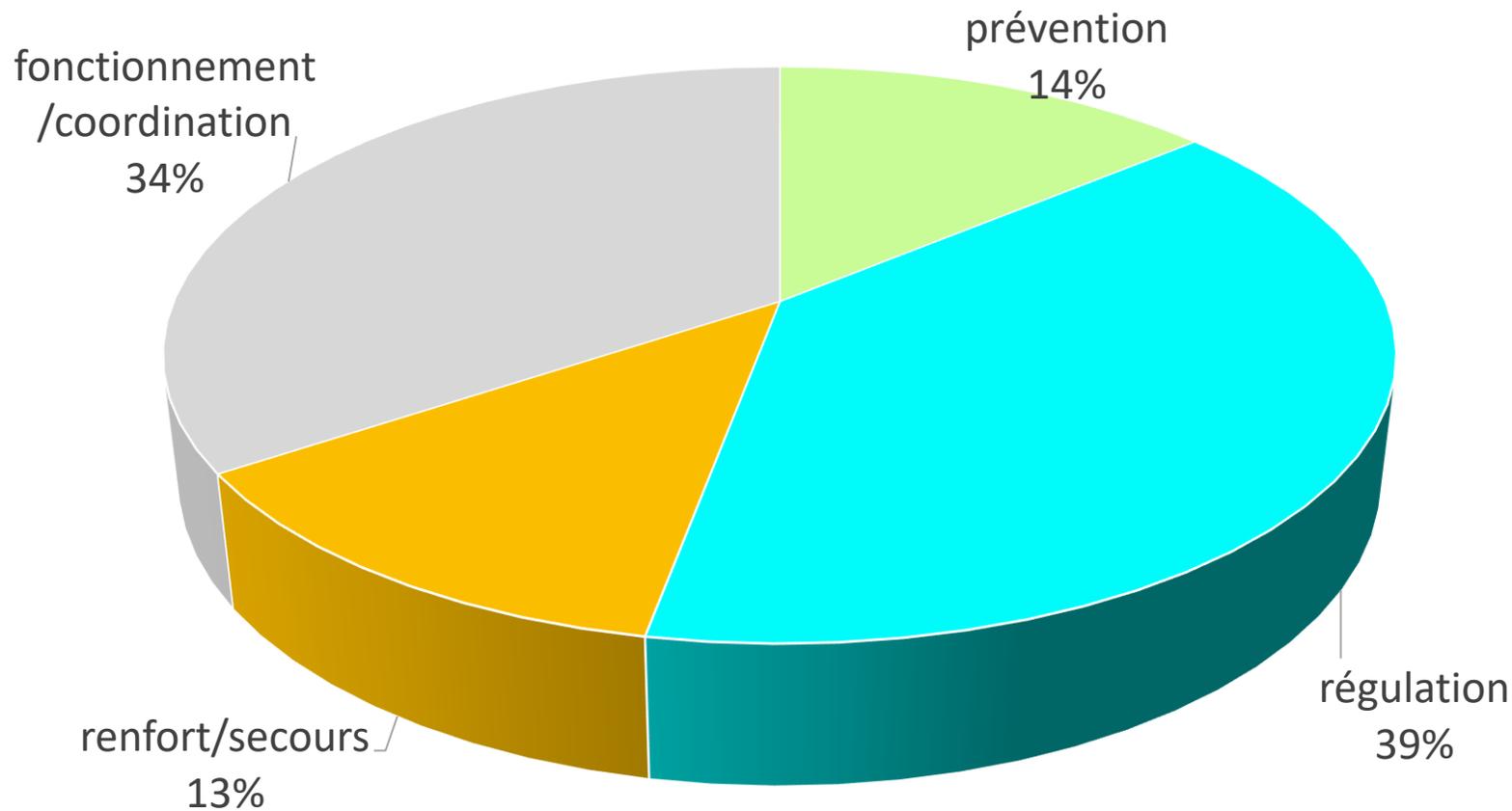
GESTION DE SITUATIONS COMPLEXES/CRITIQUES AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Type d'intervention	Définition
Mise en place de solutions/dispositifs extérieurs à l'établissement à coordonner	Situation très dégradée ou absence de préalable à la scolarisation, niveau de coordination important avec différents partenaires, s'occupe en priorité de la situation de l'enfant
Intervention directe provisoire auprès de l'enfant pour éviter une déscolarisation	Situation très dégradée ou absence de préalable à la scolarisation obligeant l'intervention de l'EMAS en direct auprès de l'enfant
Autre (précisez)	

ACTIONS DE FONCTIONNEMENT/DE COORDINATION DE L'EMAS

Type d'intervention	Définition
Consolidation réseau / Développement du partenariat / Communication	Actes qui permettent d'améliorer les conditions d'intervention et de coopération sur le territoire. Intègre les actions donnant de la visibilité au dispositif (intervention dans des colloques, réalisation de plaquette, site internet, etc.)
Participation aux instances de concertation/stratégique et/ou d'évaluation	CDSEI, commission, COPIL, MDPH
Amélioration des pratiques	Montée en compétences et application des bonnes pratiques professionnelles : formation continue, analyse des pratiques, supervision, démarche qualité/évaluation, groupe inter-EMAS
Développement et mise à disposition outils ressources	Développement d'outils ressources formatifs génériques et documentaires (capitalisation expériences, veille documentaire, alimentation d'une boîte à outils, recherche nouveaux supports ou outils, partage de liens/informations et prêts (matériel en test, documentation)
Gestion administrative et budgétaire	Gestion administrative (planning, suivi logistique...), Suivi budgétaire, statistiques, rapport d'activité/annuel, indicateurs de suivi
Autre (précisez)	

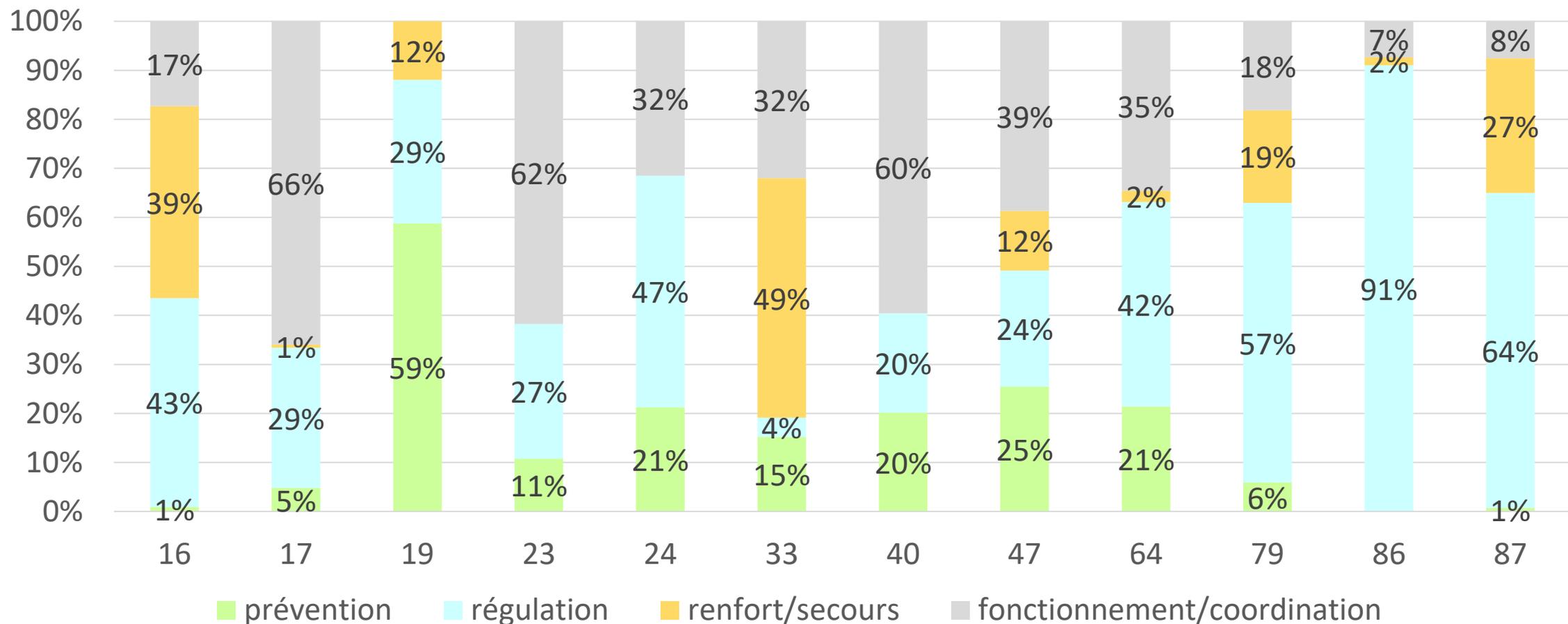
RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SELON LEUR NATURE



Cette répartition est basée sur le **nombre d'heures d'intervention** (soit près de 25 000 h au niveau régional en 2023-2024) affectées à chacune des grandes rubriques.

La nouvelle grille a permis de réduire les difficultés qui existaient pour classer et dénombrer les interventions mais rend **difficile la comparaison** avec les actions menées en 2022-2023.

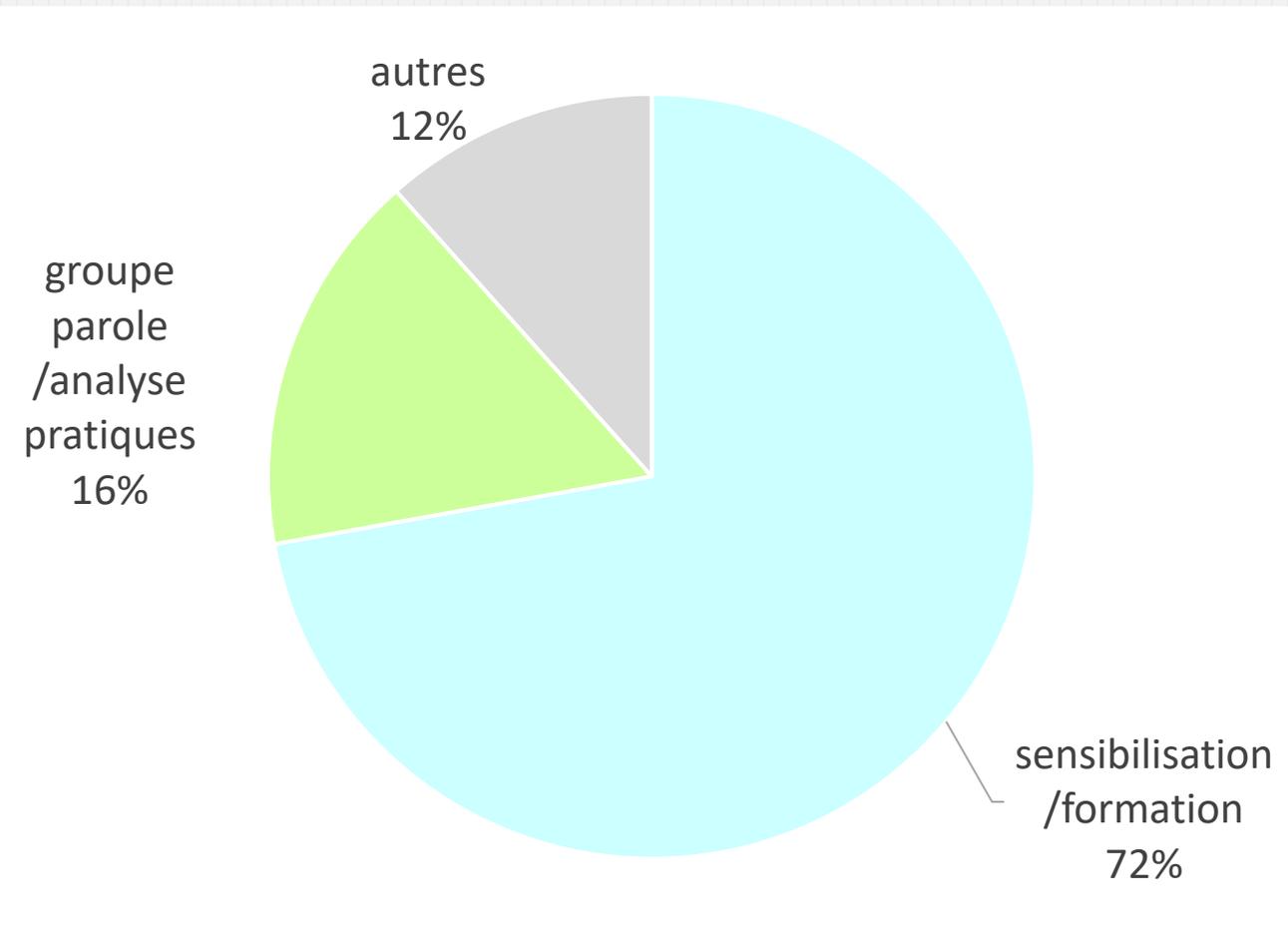
RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SELON LEUR NATURE PAR DÉPARTEMENT



Des configurations d'intervention très différentes selon les EMAS, en lien avec les modalités de saisies, la place de l'EMAS parmi les autres partenaires/intervenants, les pratiques déployées et pour lesquelles l'EMAS est reconnue.

ACTIONS PREVENTIVES

INFORMATION ET SENSIBILISATION À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



Cet axe représente **14% des interventions** des EMAS et se décline en 2 entrées. Quelques exemples d'action de formation/sensibilisation : gestion de crises, troubles du neurodéveloppement, gestion du climat scolaire, le handicap, la théorie de l'attachement, sensorialité chez les enfants TSA, le TDAH, les difficultés à expression comportementale, attention et concentration, « penser et aménager l'espace récréation ».

Les bénéficiaires peuvent être des enseignants des AESH, du personnel périscolaire.

ACTIONS DE REGULATION

APPUI ET CONSEIL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

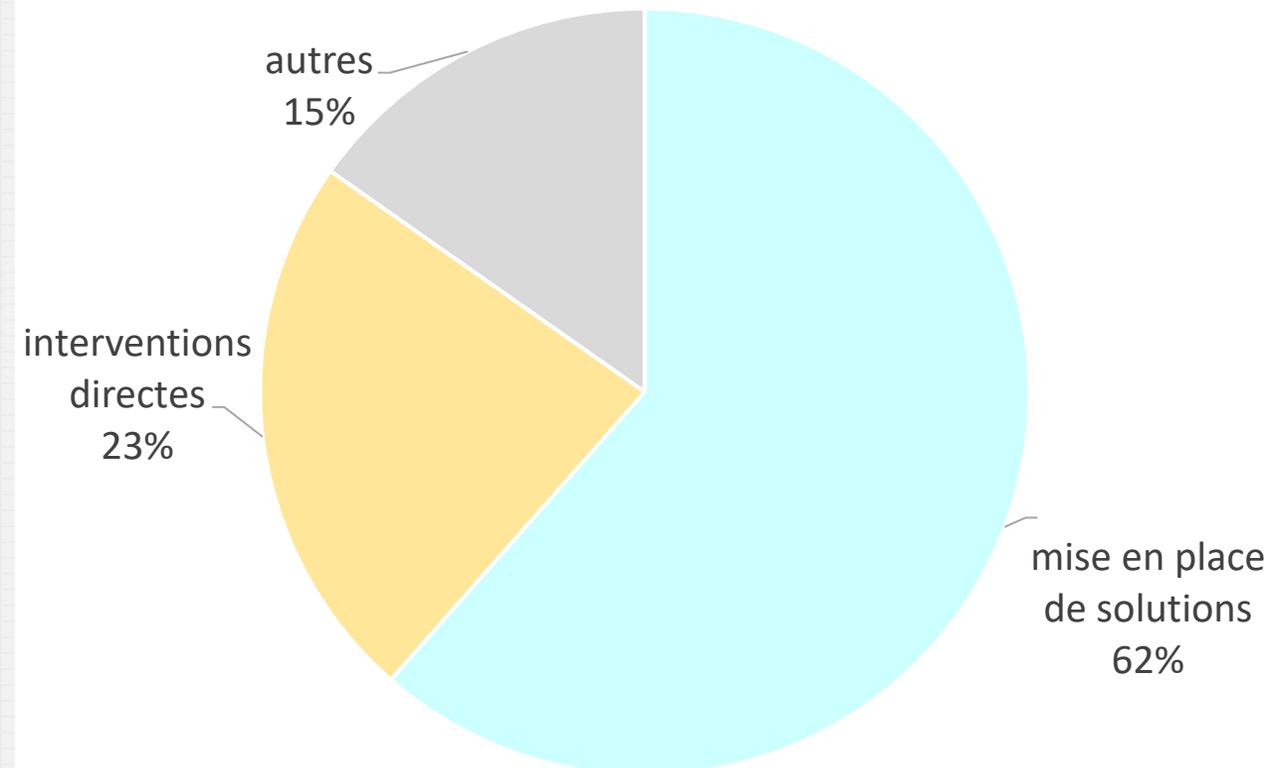
Cet axe représente **39% des interventions** des EMAS et ne comporte qu'une entrée principale,

Quelques illustrations :

- Technique de gestion de classe
- Écoute active-sensibilisation à l'autorégulation
- Coaching in vivo
- Organisation des venues des enfants

ACTIONS DE RENFORT/DE SECOURS

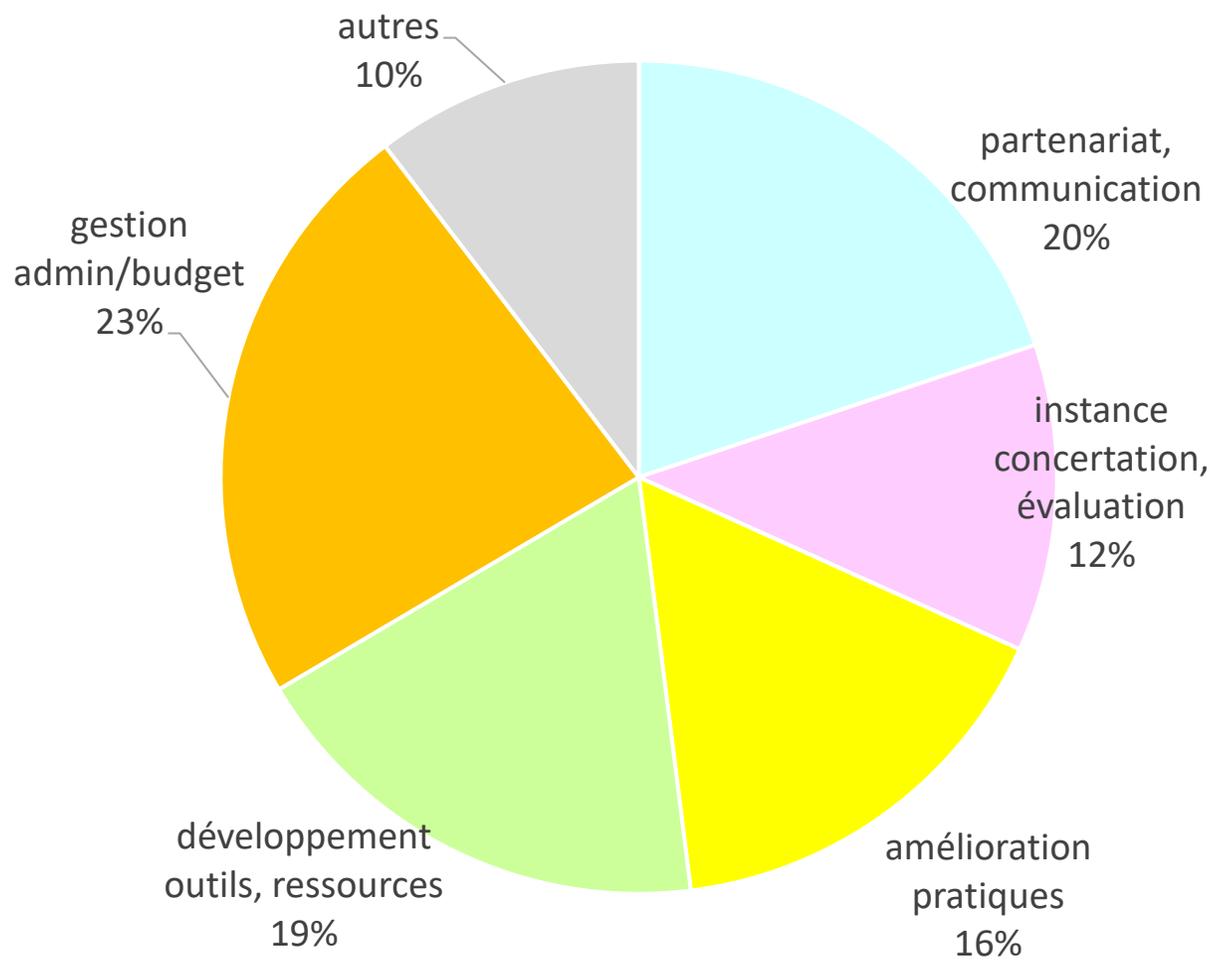
GESTION DE SITUATIONS COMPLEXES/CRITIQUES AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



Cet axe représente **13% des interventions** des EMAS et comporte 2 entrées dont les interventions directes « pour éviter une déscolarisation » qui, globalement, représentent 3% des interventions des EMAS et qui restent donc très marginales comme le prévoit le cahier des charge (et stables par rapport à 2022-2023) Les actions de mises en place de solutions peuvent se faire en coordination avec des dispositifs extérieurs (autres professionnels du médico-social, structures de la Protection de l'enfance...)

Des « **situations très dégradées** » sont évoquées à propos de ces interventions.

ACTIONS DE FONCTIONNEMENT/DE COORDINATION DE L'EMAS



Ce dernier axe représente **34% des interventions** des EMAS et comporte 5 entrées, notamment en lien avec la fonction **appui-ressources** (qui est également attendue des ESMS fonctionnant en dispositif - cf. décret du 05/07/2024) et qui concourt à la **transformation de l'offre**.

Quelques illustrations :

- Création/alimentation d'une « matériauthèque »
- Rencontre bimensuelle avec les professionnels de l'École inclusive
- Recherche pour création de modules de formation
- Animation d'ateliers lors de colloques

INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

EXISTENCE D'UNE NOTIFICATION DE LA MDPH

Elèves en attente
de place en ESMS
(avec notif
MDPH)
23%

Elèves sans
notification MDPH
38%

Elèves avec une
notif et un
accompagnement
mis en place
25%

Elèves avec une
demande en cours
d'instruction
14%

En 2023-2024, 48% des élèves concernés par l'intervention de l'EMAS ont **une notification de la MDPH**. La part des élèves **en attente de place** dans un ESMS augmente, passant de **18 à 23%**, **soit 175 enfants**

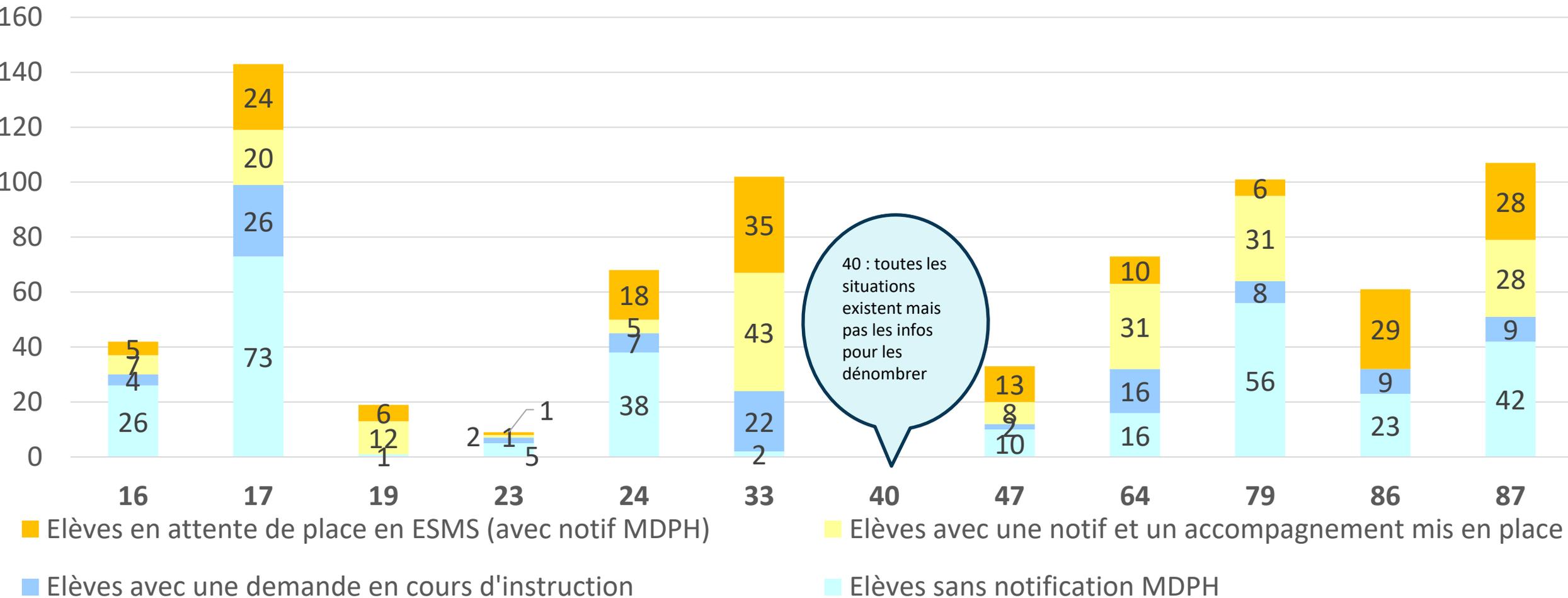
(rappel des années précédentes : 2021/22 : 150, 2022/23 : 104)

La part des enfants sans dossier MDPH dépasse les 50% dans le 17 et le 79

NB : Les notifications évoluent au cours de l'année scolaire; certains enfants attendent leur place en ULIS et/ou l'arrivée de leur AESH

INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

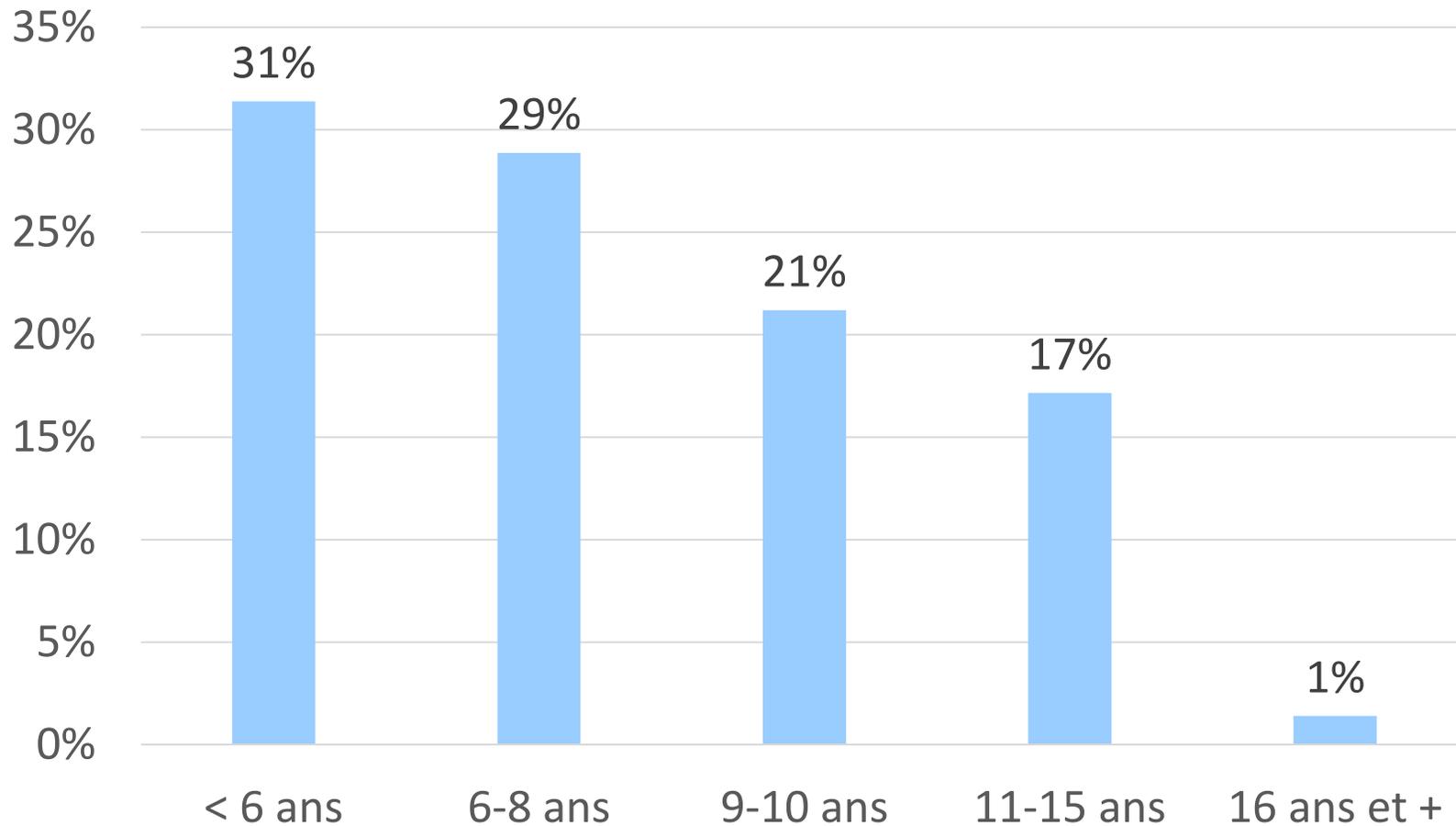
EXISTENCE D'UNE NOTIFICATION DE LA MDPH



La question de l'impact de l'intervention de l'EMAS sur les situations d'élèves sans dossier MDPH pourrait être approfondie en 2024-2025 notamment, sur la part des élèves pour qui une démarche en vue de la reconnaissance d'une situation de handicap va être engagée.

INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

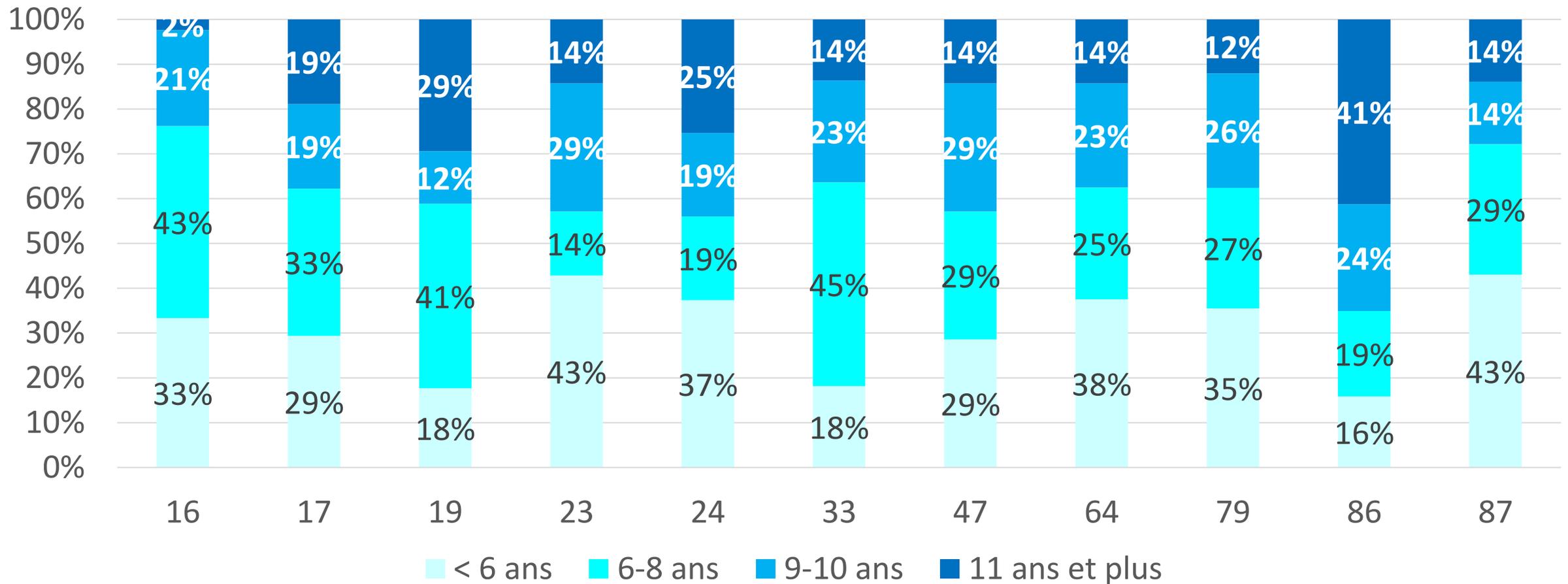
RÉPARTITION PAR ÂGE



Répartition par âge des élèves en lien direct avec la répartition des niveaux des établissements scolaires où interviennent les EMAS.

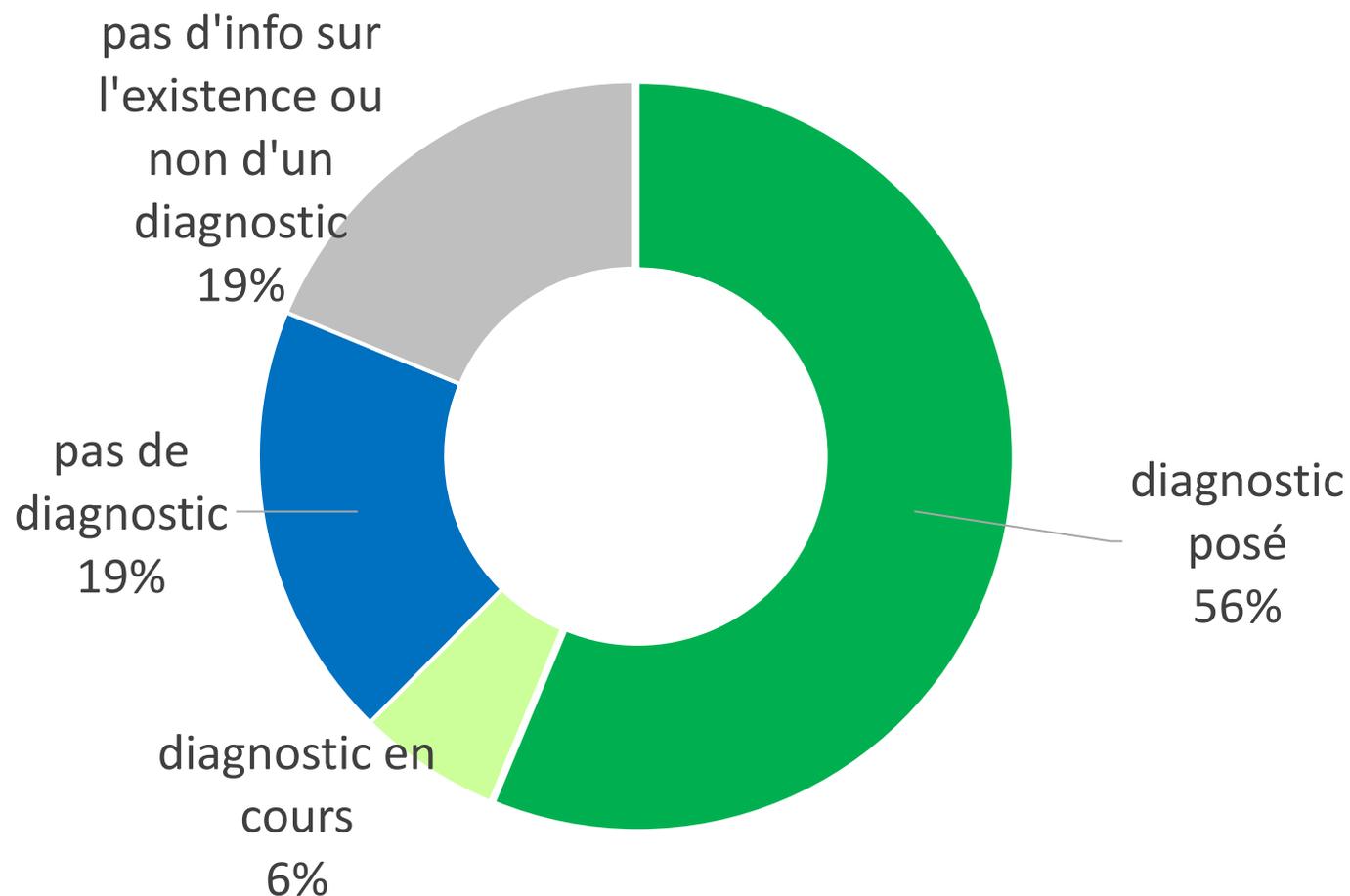
INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

RÉPARTITION PAR ÂGE



INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

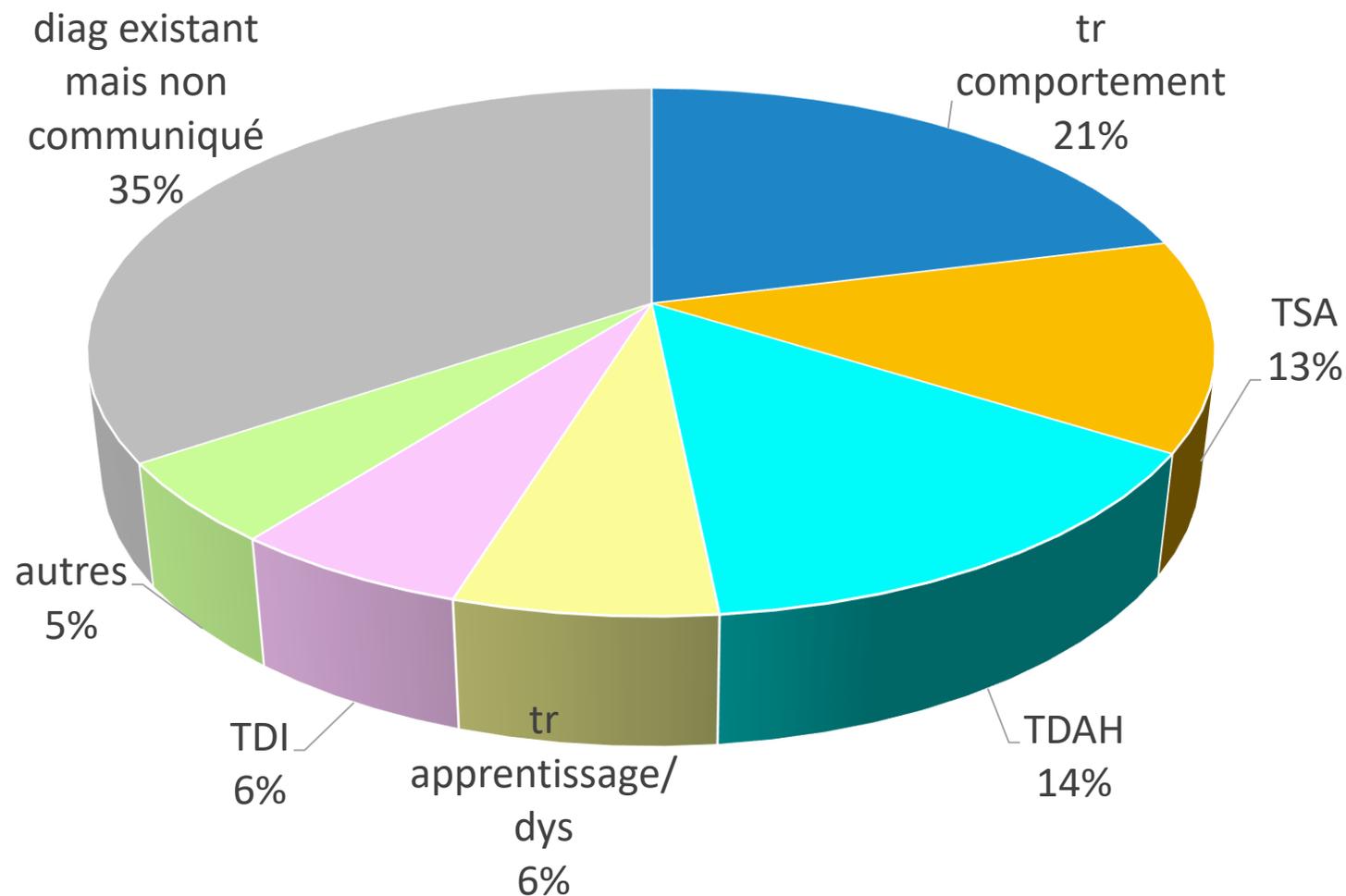
EXISTENCE D'UN DIAGNOSTIC



Les demandes faites à l'EMAS autour de situations individuelles peuvent permettre de recenser **des besoins non satisfaits** concernant la prise en charge de certains troubles. Aussi l'ARS, comme la DGCS, souhaitent avoir des infos sur ces troubles afin de soutenir le pilotage du déploiement de l'offre, en particulier pour les TND. Cette question, toujours délicate, a été abordée en 2 temps : y a-t-il un diagnostic ? Si oui, est-il « connu » de l'EMAS ? Les EMAS 33 et 40 sont les moins informées à ce sujet.

INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

NATURE DES DIAGNOSTICS



Cette répartition concerne les 56% de situations individuelles pour lesquelles les EMAS savent qu'un diagnostic a été posé.

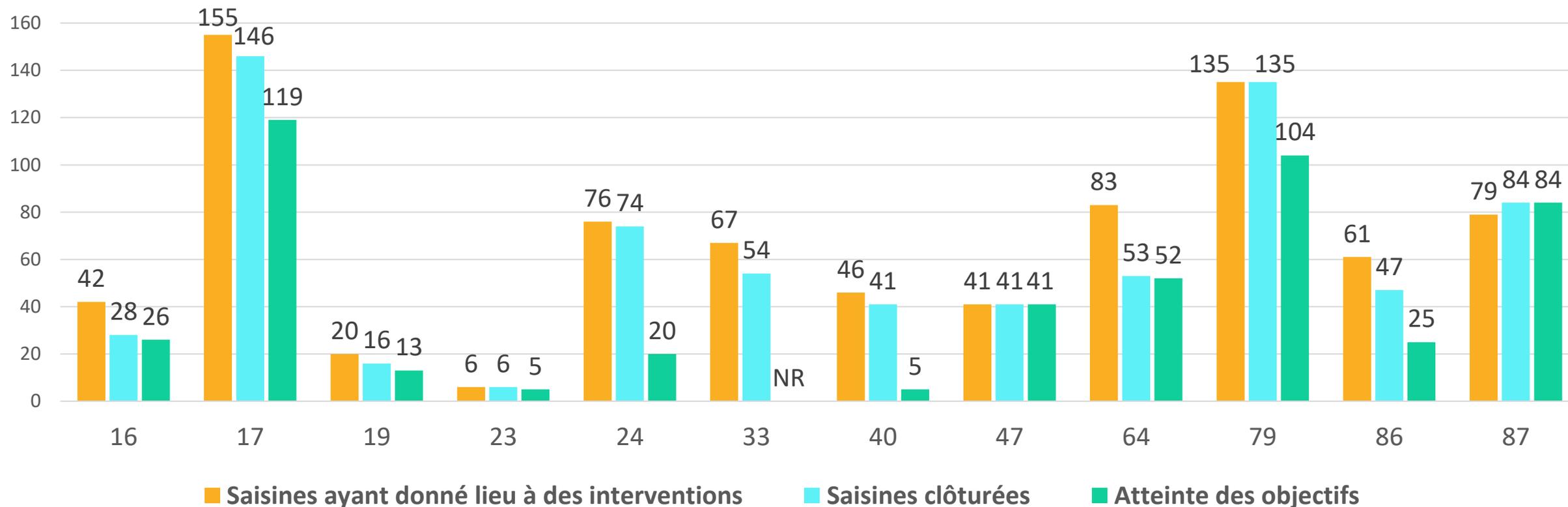
Pour plus d'un tiers des enfants, le diagnostic n'est pas connu de l'EMAS

Les TND représentent 39% des situations et sont en hausse

(2022/23 : 35% et 2021/22 : 30%).

Le diagnostic « troubles à expression comportementale » a été maintenu en dépit de ses limites (*la DGCS garde également ce diagnostic dans sa grille et parle de « tr. comportement et communication »*). A l'inverse des TND, ce diagnostic est en baisse au fil des années.

CLÔTURE DES SAISINES EN 2023-2024



Au cours de l'année scolaire **2023-2024**, **725 saisines** ont été clôturées pour 811 saisines ayant donné lieu à des interventions dont **68% ont atteint les objectifs** (Rappel 2022-2023 : 494 saisines clôturées pour 494 ayant donné lieu à des interventions),

Les clôtures peuvent se décider à partir de :

- Une situation améliorée/apaisée
- Une atteinte des objectifs fixés conjointement avec l'équipe éducative (plus de demandes/ni de besoins exprimés)
- Une réorientation de la prise en charge, plus directe, par un ESMS ou un dispositif
- Un changement de situation côté élève (changement d'école/de niveau, exclusion) ou côté enseignant (arrêt maladie, indisponibilité, non réponse)

RESSOURCES HUMAINES

- En 2023-2024, les 13 EMAS comptent 32,1 salariés en équivalent temps plein (31,7 en 2022-2023 soit +0,4 ETP):
En moyenne : 2,5 ETP par EMAS
- 16,1 ETP sont des postes de coordination (de 0,4 ETP à 3 ETP par EMAS)
- Une palette diversifiée de qualifications est mobilisée dont : éducateur (11,35 ETP contre 7,5 en 2022-2023; 9 EMAS/14 ; +2 EMAS), neuropsychologue/psychologue (4,3 ETP contre 2,8 en 2022-2023; 11 EMAS/14; augmentation notamment dans les Landes), psychomotricien, orthophoniste et ergothérapeute (2,2 ETP contre 2,8 en 2022-2023; 5 EMAS/14). *Cf. tableau détaillé en annexe*
- Une supervision est proposée dans 2 EMAS (4 en 2022-2023).
- Des formations réalisées dans 11 EMAS (6 en 2022-2023) autour :
 - des **outils et de l'organisation** : approche systémique des institutions, sécuriser sa posture de formateur, animer un groupe, prendre la parole/communication assertive, concevoir une sensibilisation, faciliter l'intelligence collective, l'enseignement explicite, coordination d'EMAS, de formateurs,
 - **accompagnement** : théorie/troubles de l'attachement, TDAH/TSA, Premiers Secours en Santé Mentale, troubles du comportement/comportements problèmes, auto-détermination et pouvoir d'agir.

3 EMAS ont eu des formations conjointes avec l'éducation nationale. Par exemple : situations complexes, nouvelles stratégies d'accompagnement, la gestion de crise et sensibilisation autour des handicaps, journée inter-métier...

LES PARTENARIATS

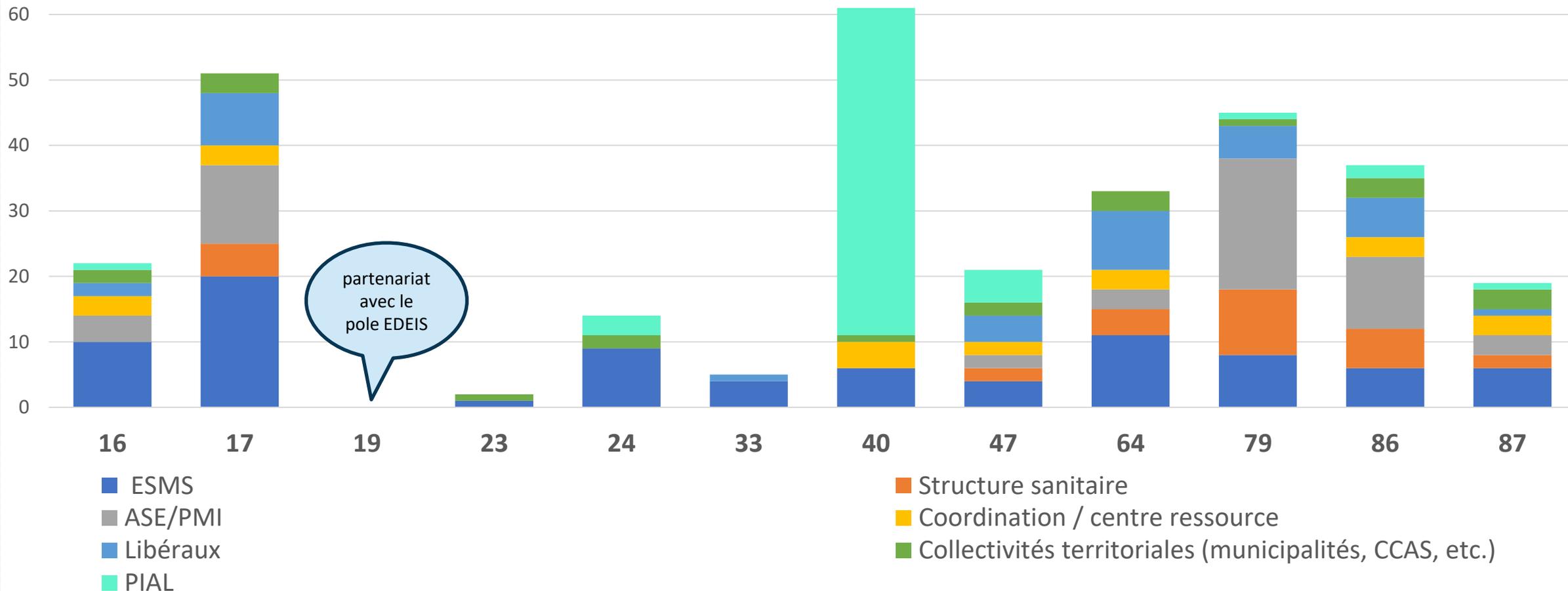
Des partenariats en développement :

- La quasi-totalité des EMAS indique avoir mis en place des partenariats avec **les ESMS de leur territoire** (12 EMAS, 89 partenariats) ; **la moitié avec des structures sanitaires** (7 EMAS ; 29 partenariats : HDJ, CMPEA, CATTP, CHU/HME, CHE)
- 7 EMAS indiquent avoir mis en place **un partenariat ou une articulation spécifique avec les PIAL** mais soulignent aujourd'hui que ces relations sont peu effectives, indirectes ou variables en fonction des PIAL, **un axe à renforcer dans la perspective de la mise en place des PAS**
- 10 sur 13 avec **les collectivités territoriales** (municipalités, CCAS...; soit au total 22 partenariats)
- 9 sur 13 avec des **professionnels libéraux** (36 partenariats)
- 8 sur 13 avec les **dispositifs de coordination** et les **centres ressources** (PCPE, PCO, DAC-PTA, équipe mobile TND, APV, C360, CRA, GCSM, etc. ; soit au total 21 partenariats);
- 7 sur 13 avec **l'ASE et la PMI** pour certaines situations (soit au total 54 partenariats).

Autres partenaires cités : Education Nationale (CIO, Pole EDEIS, services école inclusive, enseignants-référents handicap, enseignants spécialisés, chefs d'établissement, Cellule EBS), Associatif (Epilepsie France, AFM Téléthon), Judiciaire (PJJ), Vie quotidienne (Omega médiation), Sports/culture (Clubs de sport), accueil de loisirs (PARI 86), MDPH, ...

LES PARTENARIATS PAR DÉPARTEMENT

Nature des partenariats* effectifs en 2023-2024



*consigne 1 partenaire = 1 structure
Chiffres estimés pour le 87

PLUS DE SOLLICITATIONS MAIS UN RISQUE D'ALLONGEMENT DES DÉLAIS D'INTERVENTION AVEC UNE DÉGRADATION DES SITUATIONS

Les leviers :

- Une meilleure réactivité, couverture du territoire et des besoins avec des saisines directes, du public, du privée et du périscolaire,
- Une plus grande action préventive avec des saisines collectives ou en lien avec le projet d'établissement (sensibilisation, groupe de soutien, analyse de pratique AESH...),
- Une meilleure visibilité et repérage avec un travail de communication et de rencontres en lien avec les circonscriptions de l'éducation nationale,
- Un meilleur travail en réseau avec des partenariats formalisés et actifs,
- Une entrée de l'accompagnement qui ne se fait pas sur les troubles mais sur des thématiques plus larges (accompagnement des équipes dans la gestion de l'élève, gestion des émotions, aménagement d'un lieu "sas", autorégulation, autodétermination, travail en équipe, place des familles, notion de tiers, médiation dans les relations, travail en partenariat, etc.)

Les freins :

- Des modalités de saisine trop lourdes, trop complexes, indirectes et pas assez en amont, en préventif,
- Des moyens humains difficiles à mobiliser : non pérennes dans les EMAS, non disponibles dans les ESMS ou sans temps dédié côté enseignants
- Des difficultés de coopération avec l'éducation nationale pour une meilleure visibilité et compréhension du dispositif.

Voir détail en annexe

PLUSIEURS PERSPECTIVES OU ATTENTES EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT/PROJET

- **Développer les actions préventives de formation, sensibilisation et groupe de soutien** auprès des différents acteurs : enseignants, AESH, périscolaire, classe
- **Renforcer les moyens humains** en pérennisant les postes actuels, en élargissant la composition (ergothérapeute, neuropsychologue) et en finançant des postes nécessaires au fonctionnement (secrétariat/direction)
- **Renforcer les compétences des professionnels** des EMAS avec des temps d'analyse de pratique ou de supervision et de formation sur des thématiques spécifiques (TND, groupe de parole, , troubles oppositionnels avec provocation, etc.)
- **Développer les partenariats avec l'éducation nationale** avec des temps d'échanges programmés en lien avec les pôles ressources, les circonscriptions et les services de l'école inclusives
- **Élaborer un protocole tripartite (ARS, EN et EMAS) et/ou un projet de service de l'EMAS** en spécifiant les liens à venir entre PAS et EMAS
- **Développer les partenariats avec les MDPH et l'Aide Sociale à l'Enfance** face à des situations de plus en plus complexes
- **Continuer à communiquer sur le dispositif** notamment auprès du second degré, des lycées agricoles et techniques

Comme les années précédentes,

- Les EMAS soulignent leur volonté de pouvoir continuer à répondre rapidement aux demandes, le plus en amont possible pour éviter une dégradation des situations et de se déplacer sur l'ensemble du territoire départemental.
- Les EMAS cherchent avant tout à gagner en fluidité avec l'éducation nationale dans l'optique de créer des liens de confiance durables, complémentaires et formalisés.
- Les EMAS se posent cependant la question de pouvoir faire plus (quantitativement et qualitativement) à moyens constants ou non pérennes (CNR) et face aux difficultés de mobilisation de certains partenaires.



LE POINT SUR L'ACTUALITÉ DES EMAS FIN 2024

LES ANNONCES DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 16/05/24

Des PIAL progressivement transformés en PAS - pôles d'appui à la scolarité, pour offrir un point de contact privilégié aux parents et apporter des réponses à la fois plus rapides et plus pertinentes **aux besoins des élèves en situation de handicap**, qui auront pour missions :

- L'accueil et l'accompagnement de ces élèves et de leurs familles et l'expertise de leurs besoins ;
- La définition, la coordination et la mise en œuvre rapide des réponses de premier niveau adéquates (adaptations pédagogiques, matériels pédagogiques adaptés, intervention ponctuelle de personnels de l'éducation nationale en renfort, etc.) ;
- La possibilité de prescrire une aide humaine sans notification MDPH ;
- L'intervention de personnels médico-sociaux ;
- L'accompagnement des familles pour les éventuelles demandes de compensation et de reconnaissance du handicap auprès des MDPH.

CIRCULAIRE DU 03/07/2024 ET AVIS DU CNCPPH

La circulaire du 03/07/2024 sur le déploiement des PAS préfigurateurs (assortie d'un cahier de charges du 04/07/2024 – BO de l'Education nationale) précise concernant les EMAS :

- Les PAS s'articuleront autour d'un binôme enseignant/éducateur. La coordination et l'organisation du travail de ces professionnels sont assurées par le directeur de l'établissement ou service médico-social portant l'EMAS
- Les PAS ne se substituent aux EMAS. Au contraire, ces dernières doivent être renforcées pour répondre aux sollicitations du PAS
- Les EMAS réalisent leurs missions antérieures d'appui-ressources et constituent le support médico-social de l'activité des PAS

Contribution du CNCPPH relative à la préfiguration des PAS :

Les PAS, en lien avec les EMAS, doivent **articuler des réponses** pour scolariser plus et mieux, tant en direction des équipes pédagogiques que des élèves.

Les principes de mobilisation de professionnels médico-sociaux du périmètre du PAS et extérieurs à aux EMAS doivent faire **l'objet de conventionnements** préalables.

LE CALENDRIER DU DÉPLOIEMENT DES PAS

- **Rentrée 2024** : Les PAS sont déployés dans 4 départements préfigurateurs (Aisne, Eure-et-Loir, Côte-d'Or et Var)
- **Rentrée 2025** : 20 départements supplémentaires mettent en place les PAS
- **Horizon 2026-2027** : généralisation des PAS à l'ensemble des départements

Pour en savoir plus :

[Résultats de recherche pour « PAS » – Ressources pour l'école inclusive](#)



ANNEXES

L'offre EMAS en Nouvelle-Aquitaine - année scolaire 2023-2024

Département	Nom EMAS	Commune d'implantation	ESMS porteurs	FINESS du porteur
16	EMAS Charente	Angoulême	IME Joseph desbrosse - AVA 16	160014833
17	EMAS 17	Rochefort	UDAPEI-TREMA-ADEI (SESSAD de l'Océan)	170009484
19	EMAS 19	Brive-La-Gaillarde	CMPP Départemental	190002543
23	EMAS 23	Aubusson	SESSAD Pierre Louchet III	230003303
24	EMA 24	Périgueux	SESSAD APF France Handicap	240008342
33	EMAS 33	Libourne et Ambarès	DITEP St Denis / DITEP Rive Droite	330780792
40	Appui Scol 40	Saint Pierre du Mont et Dax (2 localisations)	APF-FH	400011276
47	EMA Scol 47	Virazeil	LADAPT 47	470001769
64 Béarn et Soule	EMAS Béarn et Soule	Pau	CRAPS 64	640781100
64 Pays basque	EMAS 64	Bayonne	SESSAD TSA AVA Chrysalide	640014528
79	EMAS 79	Parthenay	SESSAD de Parthenay	790016265
86	EMAS 86	Mignaloux-Beauvoir	GCMS Plateforme SESSAD DI 86	860015676
87	EMAMS 87	Isle	IME - EMESD	870003613

Ressources humaines dans les EMAS année scolaire 2023-2024

Département	Total ETP 2024	Total ETP 2023	ETP coordonnateurs financés par l'ARS
16	2,6	2,6	1,5
17	3	4	3
19	1,85	1,75	1,5
23	1	1,1	1
24	1,5	1,5	1,5
33	6,2	5,7	4
40	3,9	1,8	1,5
47	1,6	1,6	1,5
64 (2 équipes)	3,16	4,16	3
79	2	2	1,5
86	3,3	4	1,5
87	2	1,5	1
Nouvelle-Aquitaine	32,11	31,75	22,5

Source : Etude EMAS novembre 2024 – ARS et CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES EMAS (DÉTAILS)

En lien avec les besoins :

- Augmentation des demandes et d'accompagnement de **situations très complexes**
- Interventions moins tardives, **mais préventives et réactives**, et pas seulement dans des situations de crise, très dégradées, en dernier recours ou sans les préalables à la scolarisation
- Définition de la **place et rôle des familles** dans la démarche, accompagnement des enseignants dans cette posture et démarche (parfois à la limite du champ d'intervention des EMAS)

En lien avec les partenaires :

- Mobilisation des ESMS et le sanitaire : **manque de temps et de places** ou de professionnels disponibles pour intervenir avec l'EMAS,
- **Disponibilité et formation des enseignants**, difficulté pour proposer des rencontres sur des temps appropriés et pour gérer la multitude d'interlocuteurs dans l'enseignement supérieur (collèges ou lycées peu investis aujourd'hui)
- Création de liens **avec l'Aide sociale à l'enfance** (malgré l'absence d'intervention directe auprès de l'enfant ou de la famille)

En lien avec le fonctionnement/la visibilité du dispositif :

- **Simplification des modalités de saisine** pour éviter la multiplicité des intervenants et de générer de la confusion et un manque de cohésion entre les dispositifs
- **Couvrir l'ensemble du territoire** (temps de trajet, personnel à temps partiel, proximité et communication avec les partenaires),
- **Renforcement de l'équipe pluridisciplinaire** (ergothérapeute, neuropsychologue...), disposer de **financements pérennes** pour stabiliser certains postes face à l'augmentation de l'activité (hors CNR) et de financements dédiés pour le poste de secrétariat,
- **Développement des temps d'analyse de pratiques, supervision ou régulation, de formation** croisée/temps d'échanges avec les autres EMAS
- Définition de la **place, rôle et missions des EMAS** par rapport à la future généralisation des PAS
- **Faire connaître le dispositif**, son périmètre d'intervention, la place et le rôle de chacun,

POUR RAPPEL, BONNES PRATIQUES ISSUES DE LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE (COP) 2023

Dans le cadre de la COP 2023, durant les échanges autour de 6 situations, plusieurs pratiques hétérogènes ont été observées et points de recommandation/bonne pratique ont été soulignés :

Concernant la réception et traitement de la demande :

- Une saisine directe permet une plus grande réactivité et meilleure réponse à la situation

Concernant l'évaluation des besoins :

- Il y a deux approches possibles et utilisées selon les EMAS : par le recueil de la parole des enseignants ou lors de temps d'observation
- L'utilisation d'outils de recueil/d'évaluation est à développer (Gévasco/besoin de l'enfant, PPS/besoin de l'élève, besoin de l'enseignant ?)
- Une approche pluridisciplinaire/en équipe/en binôme et avec l'éducation nationale est à renforcer

Concernant l'intervention :

- La production d'un écrit pour assurer une traçabilité, un outil de partage, de suivi et de capitalisation (volet théorique + volet recommandations) peut être pertinent
- Le lien/coordination entre les partenaires (EN, MDPH, ESMS), la traçabilité des échanges et sécurité des données (Pratiques de collaboration, RGPD)
- Le prêt de matériel avec ou sans suivi
- L'accompagnement doit être global auprès de l'environnement (enseignant, collectivité municipale/périscolaire, famille, classe) et multimodal (sensibilisation, formation, soutien) pas uniquement centré/limité à l'enseignant

Concernant le bilan et la clôture

- Une réflexion à mener pour assurer un suivi tout au long du parcours de scolarisation (changement de classe/d'école, turn-over des enseignants, non recours/refus des parents, ...)
- La constitution d'une boîte à outils ou des recommandations de bonnes pratiques



LISTE DES SIGLES

AESH	Accompagnant d'élève en situation de handicap
APEA	Accueil Pour Enfant Autiste
APV	Assistance au Projet de Vie
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDSEI	Comité Départemental Service Ecole inclusive
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIO	Centre d'Orientation et d'information
CMP	Centre médico-psychologique
CMPEA	Centre Médico Psychologique Enfant et Adolescent
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CNCPH	Conseil national consultatif des Personnes handicapées
CNR	Crédits Non Reconductible
COP	Communauté de Pratique
COFIL	Comité de pilotage
CRA	Centre de ressources autisme
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
DAC	Dispositifs d'appui à la coordination
DASEN	Directeur académique des services de l'Éducation nationale
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DITEP	Dispositif ITEP
EBS	Étudiants à Besoins Spécifiques
EDEIS	équipe mobile départementale d'enseignants spécialisés
EMAS	Equipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap

EN	Education nationale
ERRSPP	Equipes régionales ressources de soins palliatifs pédiatriques
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein
GCSMS	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
HDJ	Hospitalisation de jour
HME	Hôpital de la mère et de l'enfant
IEN-ASH	Inspecteur Education nationale-adaptation de la scolarisation des élèves en situation de handicap
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maisons d'accueil spécialisées
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PARI	Pôle d'Appui et de Ressources à l'Inclusion
PAS	Pôle d'Appui à la Scolarité
PCO	Plateforme Coordination et Orientation
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PJJ	protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle et infantile
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
TC	Troubles du comportement
TDAH	Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
TND	Troubles neurodéveloppementaux
TOP	Trouble oppositionnel avec provocation
TSA	Troubles du spectre de l'autisme
TSLA	Troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages
UPIJ	Unité de Psychopathologie Infanto-Juvenile
UPADO	Unité de Psychopathologie pour Adolescents



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

